



Pers-Jussy

Revue Communale - Édition 2016

Le mot de la Commission Communication

« Il faudra beaucoup plus d'ordina-coeurs que d'ordinateurs dans la communication de demain. »

Jacques SEGUELA

Cette année encore, nous avons mis tout notre cœur à la réalisation de la revue communale afin de vous faire revivre au fil des pages, les moments de fête, de joie, de partage qui ont rythmé l'année 2015.

Nous avons la chance de vivre dans un village où le tissu associatif est dense, où les manifestations sont nombreuses, où les liens sociaux sont encore existants.

Ainsi, efforçons-nous au quotidien de préserver cette communication humaine dans un monde où règnent l'indifférence, l'intolérance.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de cette revue.

Nous vous souhaitons une très belle année 2016.

La commission communication

Sommaire

VIE MUNICIPALE

4-5	Le Personnel Communal
6-7	Budget 2015
8-9	Commission urbanisme
10	Les cartes des aléas de Chevranges, la Collay et Vuret
10	Suppression du COS
11	Le Conseil Municipal se délocalise
11	Commission Scolaire
12-13	École Maternelle
14	Les CM2, CP, CE1, CE2
15	École des Roguet
16-17	Service Enfance Jeunesse
18-19	Le Syndicat Mixte du Salève

VIE ASSOCIATIVE

20-21	Cantine Scolaire
21	ASCEPJ
22	APE
23	ADMR des Tourelles
23	Don du Sang
24-25	Au Petit Bonheur
26	Les Amis de Pers-Jussy d'Hier et d'Aujourd'hui
27	Pixel d'Argent
28	Chorale Arc-en-Ciel
29	Fa Si La Musique
30-31	ANSMFIS
32	La Liane France-Musique
33	Le Club des Saveurs
34	Bibliothèque
35	ESAT Persy-CAT
35	Le Re'Pers
36-37	Comité des Fêtes
38	Gym de Pers-Jussy
39	Dokkodo Self-Défense
40	Pers-Jussy Danse

Édito du Maire

Il est de tradition pour ce premier éditorial de l'année de remercier la commission communication qui, en dehors de la revue annuelle, rédige également le bulletin trimestriel.

Je ne faillirai pas à cette tradition tout en partageant avec vous le plaisir de parcourir la revue 2016 qui laisse une large place à nos associations, aux enfants des écoles et à la vie municipale.

Mais comment passer sous silence la brutalité des dramatiques événements qui ont frappé notre pays le 13 novembre 2015 ? J'exprime en notre nom à tous, Perjussiennes et Perjussiens réunis, notre soutien à toutes les familles victimes de ces lamentables attentats. Nous devons continuer à vivre en restant unis, dans le respect de l'autre.



Cette considération m'invite à dire toute ma reconnaissance aux bénévoles qui œuvrent au sein de nos associations et qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie en faveur de nos enfants, de nos jeunes et de nos anciens. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement, indispensable au bien vivre ensemble.

Il en va de même pour le personnel communal, les enseignants, les membres du conseil municipal et du centre communal d'action sociale, sans qui rien ne serait possible.

Du fond du cœur et en votre nom, je voudrais dire merci à toutes ces personnes qui se dévouent pour animer notre belle commune de Pers-Jussy.

Agréable lecture et excellente année 2016, à vous et à votre famille.

Votre Maire, Louis FAVRE

VIE ASSOCIATIVE

- 40 Pers'Perctives
- 41 Ski-Club
- 42-43 US Pers-Jussy
- 44 Pers-Jussy Vélo
- 45 La Persjussienne

ÉTAT CIVIL

- 56 État civil

ANNÉE 2015

- 46 Les Vœux du Maire
- 47 Ouverture de la micro-crèche « Nos Petits Pouces »
- 47 Remise des livres au CM2
- 48 Accueil des enseignants
- 48 Un arbre pour le climat
- 49-51 Les activités du CCAS
- 52 Départ en retraite de Jean-Luc REGAT
- 52 Trial 4X4 de Pers-Jussy
- 52 Rassemblement Franco-Provençal
- 53 Assemblée Générale de l'AFN
- 54 Les commémorations
- 55 Histoire

INFOS PRATIQUES

- 57 Calendrier des Manifestations 2016
- 58-59 Infos pratiques
- 60-61 Les entreprises de Pers-Jussy
- 62-63 Règlement intérieur des salles communales

Le Personnel Communal

Service administratif



Nadège SONNERAT
Secrétariat général, gestion du personnel, suivi des réunions du Conseil Municipal



Geoffrey DELLA GIOIA
Accueil (état civil, courrier, recensement, élections, location de salles) remplacement agence postale communale



Marie-France PERICART
Urbanisme



Janie GARAN
Comptabilité, marchés publics, communication

Service Technique

Entretien de la voirie, des espaces verts, du cimetière, des bâtiments



Didier VUAGNOUX - Philippe CHARLET
Alexandre RUBINE

Service entretien des bâtiments



Muriel TISSOT - Martine MARCE
Muriel encadre aussi les enfants durant le repas à l'école des Roguet

Service Social

Agents Territoriaux Spécialisés de l'École Maternelle (ATSEM)



De gauche à droite : **Christine MIQUET-SAGE** - **Marie-Laure GAULMIN** - **Catherine LELEU**
Chantal DELAPORTE (remplaçante) - **Sandrine PERRONCEL**
Sylvie ROGNARD (absente de la photo)



Émilie MARECHAL
 Adjoint technique, aide les ATSEM

Service Enfance et Jeunesse



Anne JOUAN
 Directrice



Amélie SONNERAT
 Animatrice des temps d'accueil
 périscolaire (TAP), de la garderie
 périscolaire et responsable du
 centre de loisirs



Bastien NUYTEN
 Animateur garderie périscolaire

Agence Postale Communale



Sabine QUEROL



Debout de gauche à droite :
Amélie GAULMIN (animatrice)
Anthony MARTIN (animateur)
Eva-Maria FORMOSO (animatrice)
Virginie DUBOIS (responsable des TAP et animatrice)
Sylvie TISSOT (animatrice)
Laëtitia MORHAIN (animatrice)
Nicole MILDNER COTTIER (bénévole)

Assises de gauche à droite :
Sabine PASQUIER (responsable de la garderie
 périscolaire et du centre de loisirs)
Cécilia CHEVALLIER-COPPEL (animatrice)

Budget 2015

Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	699 460,00 €
Eau et assainissement	15 000,00 €
Électricité	54 000,00 €
Combustibles	70 000,00 €
Carburants	5 000,00 €
Alimentation	1 100,00 €
Produits de traitement	4 500,00 €
Autres fournitures	500,00 €
Fournitures d'entretien	6 000,00 €
Fournitures petit équipement	12 000,00 €
Fournitures de voirie	8 000,00 €
Vêtements de travail	500,00 €
Fournitures administratives	6 500,00 €
Livres pour la bibliothèque	1 950,00 €
Fournitures scolaires	20 000,00 €
Autres matières et fournitures	3 500,00 €
Location mobilière	5 600,00 €
Charges de copropriété	1 500,00 €
Entretien de terrains	30 000,00 €
Entretien de bâtiments	117 950,00 €
Entretien de voies, réseaux	70 000,00 €
Entretien de bois et forêts	6 600,00 €
Entretien matériel roulant	12 000,00 €
Ent. autres biens mobiliers	4 000,00 €
Maintenance	27 100,00 €
Primes d'assurances	26 200,00 €
Études et recherches	5 000,00 €
Documentation	3 600,00 €
Vers. organismes formation	9 200,00 €
Autres frais divers	25 200,00 €
Indemnités au comptable	850,00 €
Honoraires	18 400,00 €

Frais d'actes, de contentieux	4 000,00 €
Divers	800,00 €
Annonces et insertions	1 500,00 €
Fêtes et cérémonies	10 500,00 €
Catalogues et imprimés	300,00 €
Publications	6 600,00 €
Divers	1 000,00 €
Missions	500,00 €
Réceptions	200,00 €
Frais d'affranchissement	2 200,00 €
Frais de télécommunication	9 000,00 €
Cotisations	9 000,00 €
Frais de nettoyage locaux	60 000,00 €
À d'autres organismes	10 500,00 €
Autres	1 000,00 €
Taxes foncières	10 500,00 €
Taxe d'habitation	110,00 €

Charges de personnel	624 250,00 €
Autre personnel extérieur	2 200,00 €
Cotisations au FNAL	360,00 €
Cotisations CDG + CNFPT	6 100,00 €
Autres impôts/rémunérations	1 100,00 €
Personnel titulaire	315 200,00 €
Personnel non titulaire	92 000,00 €
Emplois d'avenir	18 000,00 €
Cotisations à l'URSSAF	73 300,00 €
Cot. aux caisses de retraite	86 500,00 €
Cotisations ASSEDIC	6 000,00 €
Cot. assurances du personnel	15 000,00 €
Vers. supplément familial	840,00 €
Cotisation aux autres org. sociaux	650,00 €
Médecine du travail	1 300,00 €
Autres charges sociales	5 700,00 €

Autres charges	227 450,00 €
Redevance pour brevets	1 100,00 €
Indemnités des élus	65 000,00 €
Frais de mission - Élus	100,00 €
Cotisations retraite - Élus	2 700,00 €
Cotisations de sécurité sociale	6 000,00 €
Contribution aux organismes	72 400,00 €
Autres contributions	9 100,00 €
Subventions CCAS	13 000,00 €
Subventions aux associations	58 050,00 €

Charges financières	176 600,00 €
Emprunts - Intérêts	176 600,00 €

Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Titres annulées	1 000,00 €

Impôts et taxes	26 849,00 €
FPIC	26 849,00 €

Dépenses imprévues	2 777,01 €
---------------------------	-------------------

Virement à la section d'inv.	1 390 000,00 €
-------------------------------------	-----------------------

Opérations d'ordre	14 047,00 €
Valeurs comp. immos cédées	0,00 €
Diff. réalisé* +	0,00 €
Dot. amort. des immos	11 382,00 €
Dot. amort. des charges	2 665,00 €

TOTAL 3 162 433,01 €

Recettes

Atténuation de charges	16 800,00 €
Rembt/ rémunération	16 800,00 €

Produits des services	22 360,00 €
Ventes coupes de bois	510,00 €
Concessions au cimetière	0,00 €
Occupat° domaine public	3 400,00 €
Redevances serv. périscolaires	0,00 €
Autres prestations	0,00 €
Fermages	2 500,00 €
Mise disposition personnel	11 950,00 €
Remb. autres redevables	4 000,00 €

Dotations et participations	1 090 620,00 €
Dotation Forfaitaire	296 600,00 €
Dotation Solidarité Rurale	42 000,00 €
Autres	16 650,00 €
Fonds Genevois	650 000,00 €
Droits mutation	60 000,00 €
Dotation TP	84,00 €
État - Compensation TF	8 664,00 €
État - Compensation TH	15 622,00 €
Autres attributions	1 000,00 €

Impôts et taxes	918 340,00 €
Taxes foncières et habitations	727 768,00 €
Attribution de compensation	97 972,00 €
Pylônes électriques	21 000,00 €
Taxe sur l'électricité	70 000,00 €
Affiches, réclames	1 600,00 €

Autres produits	80 000,00 €
Revenus des immeubles	80 000,00 €

Excédent de fonctionnement	1 034 313,01 €
-----------------------------------	-----------------------

TOTAL 3 162 433,01 €

Investissement

Dépenses

Remboursement d'emprunts	334 400,00 €
Emprunts - Capital	241 100,00 €
Caution à rembourser	3 000,00 €
Emprunts Syane - Capital	90 300,00 €

Immobilisations incorporelles	89 138,75 €
Révision du PLU	85 891,55 €
Licences	3 247,20 €

Immobilisations corporelles	169 446,86 €
Terrains de voirie	15 000,00 €
Cimetière	8 000,00 €
Autres terrains	17 744,33 €
Plantations d'arbre	2 760,00 €
Autres aménagements	3 968,40 €
Bâtiments scolaires	11 611,92 €
Autres bâtiments publics	18 376,80 €
Installations de voirie	4 000,00 €
Autres réseaux	8 000,00 €
Matériel d'incendie	2 000,00 €
Autre matériel et outillage	0,00 €
Matériel divers	9 500,00 €
Matériel de transport	1 000,00 €
Matériel de bureau & info.	48 977,80 €
Mobilier	7 732,51 €
Matériel divers	10 775,10 €

Immobilisations en cours	1 236 753,63 €
Cimetière	37 239,46 €
Terrain de tennis	30 000,00 €
Bâtiments communaux	50 000,00 €
Vestiaire de foot	288 990,73 €
Salle paroissiale	100 000,00 €
Microcrèche	116 829,99 €
Pôle médical	5 000,00 €
Voirie	608 693,45 €

Autres immos financières	130 000,00 €
Créances autres établissements	130 000,00 €

Solde d'exécution reporté	232 042,46 €
----------------------------------	---------------------

TOTAL 2 191 781,70 €

Recettes

Dotations, fonds divers	759 534,70 €
FCTVA	85 020,00 €
Taxe d'aménagement	40 000,00 €
Excédent de fonctionnement	634 514,70 €

Subventions d'investissement	25 200,00 €
Microcrèche	24 200,00 €
100 ans Guerre 14-18	1 000,00 €

Virement de la section de fonctionnement	1 390 000,00 €
---	-----------------------

Dépôts et cautionnement	3 000,00 €
--------------------------------	-------------------

Opérations d'ordre	14 047,00 €
Frais d'étude PLU	11 382,00 €
Frais d'acquisition des immos	2 665,00 €

TOTAL 2 191 781,70 €

Compte Administratif 2014 - Balance Générale

Libellé	Dépenses		Recettes	
	réalisées	à réaliser	réalisées	à réaliser
Section de fonctionnement	1 517 613,17 €	0,00 €	2 302 884,90 €	0,00 €
Section d'investissement	1 059 599,45 €	402 472,24 €	593 188,69 €	0,00 €

Budget 2015 - Dettes et créances à long terme

Créances	Dettes en capital au 1 ^{er} janvier 2015	Annuités à payer	
		Intérêts	Capital
Article 1641	3 175 545,59 €	125 461,37 €	241 033,94 €



Les cartes des aléas de Chevranges, La Collay et Vuret

Suite à un important glissement de terrain à Chevranges qui a entraîné, rappelons-le, la destruction d'une maison et du pont de la Collay pendant l'hiver 2012-2013, des études ont été conduites par le service RTM (Restauration des Terrains de Montagne) afin de mieux appréhender le devenir de ces secteurs dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le géologue de RTM en charge de cette étude a établi une cartographie des aléas (des risques) des hameaux de Chevranges, La Collay et a remis à jour celle de Vuret en s'appuyant sur la lecture des archives existantes, les témoignages des habitants et l'analyse du terrain.

Ces cartes définissent des zones qui présentent un risque élevé où aucun développement urbain ne doit être envisagé, des zones d'aléa moyen où la construction est strictement encadrée et des zones d'aléa faible où de nouvelles constructions, souvent annexes, sont possibles moyennant des études de sol.

Le résultat de ces études a été présenté aux habitants en réunion publique et les cartes des aléas sont bien sûr consultables à la mairie.

Suppression du COS

La Loi ALUR (Loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) entrée en vigueur le 27 mars 2014, a modifié l'article L.123-1-5 du Code d'Urbanisme avec la suppression du COS (Coefficient d'Occupation des Sols). À l'article 14 du règlement du PLU, le COS déterminait, en proportion de la superficie du terrain, la SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et depuis le 1^{er} mars 2012 la SPC (Surface de Plancher des Constructions).

Il était reproché à ce système de freiner la densification et de favoriser l'étalement urbain avec, pour conséquence, une consommation excessive d'espaces agricoles et naturels. La loi ALUR a d'ailleurs supprimé, en parallèle, la superficie minimale des terrains.

Dès lors, les communes ont dû compenser la suppression du COS, dans leur PLU, par la combinaison d'autres règles : emprise au sol, hauteur, prospects, quota de surface végétalisée etc. afin de définir, autant que possible, des gabarits ou des formes urbaines qui puissent s'insérer dans le milieu et le bâti environnants.

C'est ainsi que, dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée de notre PLU, approuvée en Conseil Municipal le 30 avril 2015, nous avons instauré un CES (Coefficient d'Emprise au Sol) de 0,25, tel qu'il est précisé sur le site de la Commune.

Afin de comprendre ce qu'est l'emprise au sol, en voici la définition telle qu'elle figure à l'article R.420-1 du Code de l'Urbanisme : L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements tels que les éléments de modénature et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture, lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux et des encorbellements.

Il est à noter également, selon le décret du 29 décembre 2011 que l'emprise au sol sert, avec la surface de plancher, à définir le champ d'application des autorisations d'urbanisme (à savoir si un projet est soumis à déclaration préalable, à un permis de construire ou s'il est dispensé d'autorisation), ainsi que l'obligation d'intervention d'un architecte.

Tout cela peut vous paraître un peu technique, aussi nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.



Le Conseil Municipal se délocalise

Le Conseil Municipal du 30 avril 2015 a eu lieu au vestiaire du foot.



Ce fut l'occasion pour chacun des membres d'apprécier le travail effectué et la qualité des installations mises à disposition par la mairie pour notre club de football.

Les travaux de fermeture de la partie supérieure des vestiaires sont achevés. Cela a permis la création d'une salle avec de grandes baies vitrées donnant accès sur un balcon surplombant le stade.



Cette salle accueillera bien entendu les activités du club de football, mais pourra également être utilisée par d'autres associations.

Commission Scolaire

Le PEDT – Projet Éducatif Territorial

La Commission scolaire a travaillé depuis le début de l'année sur l'élaboration d'un PEDT.

Ce document a pour but de présenter la politique éducative de notre Collectivité aux différents services de l'État : DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), IEN (Inspection de l'Éducation Nationale) ou DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) de Haute-Savoie.

Ce document identifie le territoire, analyse la situation actuelle des associations en lien avec les écoles et des structures péri et extrascolaires. Il fait état des outils informatiques et de nos locaux mis à disposition, il met en avant les forces et faiblesses liées à notre environnement.

Ce document est le fruit d'un long travail élaboré par un comité de pilotage, regroupant les différents acteurs éducatifs de la commune - les enseignants, les ATSEM, la coordinatrice des ateliers périscolaires et la commission scolaire.

Achévé fin juin, il a été envoyé aux différents services de l'État, pour corrections et ajustements. Après de nombreux échanges, le PEDT a été transmis de façon définitive début septembre. Une réponse nous a été envoyée fin octobre, nous confirmant l'acceptation de notre document par l'État, et nous nous en réjouissons.

Il est important de préciser que la production de ce document est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'une indemnité de l'État (fonds de soutien), à hauteur de 50 € par enfant pour l'année 2015.

Le projet informatique

Pour faire écho au « plan numérique pour l'éducation » lancé par l'Éducation Nationale, les enseignants et la municipalité ont souhaité faire entrer les écoles de Pers-Jussy dans l'ère du numérique.

Cette année, une première partie de ce plan a été élaborée en collaboration avec l'Inspection Académique. Il concerne le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), soit quatre classes, qui seront équipées début 2016 de vidéoprojecteurs, de tableaux triptyques blancs et d'un tableau numérique pour l'école des Roguet. De plus, ces quatre classes se partageront un chariot mobile de 15 ordinateurs et chaque enseignant se verra doté d'un ordinateur portable.

Dans les années à venir, l'ensemble des classes bénéficiera d'équipements mobiles et de ressources numériques.



École du Chef-Lieu

École maternelle

Petite et Moyenne Section

Quelle belle journée ce jeudi 2 juillet 2015 pour les élèves de PS/MS de Madame MAUFFREY, Monsieur GRUMET et Madame HALLÉ !

À la ferme pédagogique des Pratz, à Cercier, les élèves ont découvert les animaux et le jardin en totale imprégnation : donner le biberon aux agneaux, appeler le troupeau ; se promener à dos d'âne, le brosser ; donner à manger aux poussins et les tenir dans les mains ; enlever les doryphores dans le champ de pommes de terre. Le paon a même fait la roue !



Quelques sorties pour les moyens, grands...

En décembre, les enfants sont allés au cinéma à Reignier voir un film d'animation : «De la neige pour Noël» qu'ils ont bien aimé.

Au printemps, nous avons fêté Carnaval sur le thème des contes.

En fin d'année, c'était la visite de la caserne des pompiers de La Roche-sur-Foron, où nous avons été très bien accueilli.



Nous avons terminé par un pique-nique au Salève, avec montée en téléphérique et animation sur les 5 sens.

La vie est belle
à la maternelle !



MUNICIPALE



Les CM2

Cette année, les CM2 de la classe de Madame BOUTHIAUX ont travaillé sur un projet nature avec pour thématique principale « les corridors biologiques ».

Un animateur de l'association ASTER est d'abord intervenu en classe une journée pour travailler sur la lecture de paysage, les corridors biologiques et sur la préparation d'un atelier de pratique pour la sortie prévue ensuite à Mouille Marin.

Sur le site de Mouille Marin, les élèves ont retrouvé d'autres classes qui faisaient partie du projet.

Chaque classe avait préparé un atelier à présenter et à faire vivre aux autres élèves.

L'ensemble de ce projet, et particulièrement la sortie, a beaucoup plu aux élèves.

Nous remercions la Mairie pour la subvention allouée à l'association ASTER qui permet la mise en place de ce type de projet très riche ! C'est d'autant plus intéressant que tout se passe au niveau local, dans l'environnement proche que les élèves ne connaissent pas forcément !

Les CP, CE1, CE2

Les classes de CP, CE1 et CE1/CE2 ont participé en mai dernier à une classe découverte « trappeur » à Onnion.

Les enfants ont pu réaliser des cabanes, un feu de camp, manger des chamallows grillés, faire du tir à l'arc, de la sarbacane, une randonnée, une course d'orientation, un petit bricolage sur bois, découvrir la spéléologie et rencontrer un apiculteur !!!

Trois jours riches en découvertes, partages, sensations...

Trois jours pour devenir un vrai Robin des bois !!!



École des Roguet

Journée contre le racisme et les discriminations

L'année 2014-2015 fut riche en projets et rencontres, parmi lesquels nous pouvons citer la Journée du refus du racisme et les discriminations, organisée dans le cadre d'une semaine d'actions menées par la Fédération des Œuvres Laïques.

Ainsi, nous nous sommes rendus à l'école des Crues à Étaux pour échanger sur les thèmes de la différence et du respect. Les élèves ont participé à l'opération « Les cartes de la fraternité » consistant à écrire un texte à partir d'une photographie sur ces mêmes thèmes. La carte a ensuite été envoyée à des personnes anonymes dans notre département.



Journée contre le racisme et les discriminations à l'école des Crues



La mer de glace

Sortie de fin d'année

La dernière semaine d'école fut marquée par une belle sortie à Chamonix. Le départ était à la gare du Montenvers.

Après vingt minutes de montée par le petit train, nous sommes arrivés au pied de la Mer de glace. Nous avons ensuite visité la galerie des cristaux puis nous sommes descendus jusqu'à la Mer de glace pour pénétrer dans la grotte de glace.

Service Enfance Jeunesse

Grâce à des parents bénévoles, deux associations avaient vu le jour dans notre village pour l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires : la Garderie « Les Marmousets » en février 2001 et le Centre de Loisirs en septembre 2010. Pour des commodités de gestion, ces deux associations fusionnent en 2014 sous le nom « Le Re'Pers ».



Cette association embauchait plus d'une dizaine de salariés, gérait 200 enfants et 137 familles. Un travail considérable pour une équipe de bénévoles, qui devait accomplir des missions administratives, de comptabilité, de ressources humaines.

C'est pourquoi le bureau n'a pas souhaité se représenter pour cette année scolaire 2015-2016, et face à l'absence de nouveaux bénévoles, la mairie a pris la décision de municipaliser cette association afin que ce service puisse perdurer dans notre commune.

Nous remercions très chaleureusement tous les bénévoles qui se sont succédés durant ces quinze années au sein de ces associations, qui ont effectué, souvent dans l'ombre, un travail remarquable pour rendre un immense service à de nombreuses familles et offrir aux enfants un accueil de qualité avant et après l'école, les mercredis et pendant les vacances. Un grand merci à tous.

Durant les mois de juillet et août, la mairie a créé un Service Enfance et Jeunesse, qui regroupe l'accueil périscolaire, le centre de loisirs et les TAP (Temps d'Accueil Périscolaire). Pour diriger ce service, elle a recruté une directrice, Mme Anne JOUAN, titulaire d'un DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport). Elle possède une solide expérience dans le domaine de l'encadrement d'équipes, de l'animation et des activités périscolaires.

Anne JOUAN gère les inscriptions et la facturation, recrute et manage les animateurs et les directeurs et assure la cohésion entre les différents accueils.

L'organisation des différentes activités est la suivante :

L'accueil périscolaire :

Il se déroule avant le temps de classe, de 7 h 00 à 8 h 30 et après le temps de classe, de 16 h 30 à 18 h 30. Cet accueil est payant et non obligatoire. Le matin, 4 animateurs sont présents, le soir nous avons 6 animateurs, 3 chez les maternelles et 3 chez les primaires. Au vu du nombre très important d'enfants le soir, la mairie a pris la décision d'établir la garderie des primaires à l'école élémentaire. Les animateurs qui encadrent les enfants sont des professionnels diplômés, ils possèdent le BAFA, le BAFD ou un CAP petite enfance. Les activités proposées sont issues d'un projet pédagogique.

Les TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) :

Ils se déroulent de 15 h 45 à 16 h 30, du lundi au vendredi. Ces activités sont gratuites et non obligatoires.

En tout, ce ne sont pas moins de 13 animateurs qui encadrent les enfants (5 en maternelle et 8 chez les primaires). En maternelle les enfants sont encadrés par les ATSEM et par une animatrice ; en primaire, les enfants sont encadrés par des animateurs mais aussi par des enseignants et des bénévoles. Nous veillons à respecter la réglementation qui est de 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 pour 18 enfants en primaire.

Les activités proposées sont variées et changent régulièrement (théâtre, danse, chant, arts plastiques, jeux de société, écriture d'un petit journal...).

Contrairement à l'année dernière, les enfants s'inscrivent pour 15 jours sur la même activité. Ceci permet d'avoir une continuité et une implication différente de la part des enfants.

Le centre de loisirs :

Il se déroule tous les mercredis de 11 h 30 à 18 h 30 et pendant les vacances scolaires, excepté celles de Noël.

Le mercredi, nous allons chercher les enfants à la sortie de l'école. Les journées s'articulent autour d'un thème. Les plus petits se reposent en début d'après-midi pendant que les plus grands font des jeux et activités manuelles.

Les repas du midi sont livrés par la société LEZTROY, basée à la Roche.

Cette société s'attache à travailler un maximum avec des produits bio et des produits locaux.

Pendant les vacances scolaires, nous accueillons les enfants à la semaine ou à la journée.

Chaque semaine nous proposons un thème différent et construisons nos activités autour de ce thème. Grands jeux, activités manuelles, sportives et sorties extérieures rythment des semaines bien remplies.

Pour toute demande d'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires, la démarche s'effectue en deux temps :

- Compléter le dossier unique d'inscription par famille en regroupant toutes les modalités administratives et sanitaires. Le dossier est à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet de la commune (onglet « vie municipale » puis « service enfance jeunesse »).

- Puis s'inscrire directement auprès du service enfance jeunesse. Les inscriptions se déroulent toute l'année les :

- Mardis de 17 h 00 à 19 h 00 au bureau du service enfance-jeunesse (RDC école maternelle).
- Mercredis de 17 h 00 à 19 h 00 dans la salle de l'accueil périscolaire (1^{er} étage école maternelle).

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Possibilité d'inscrire les enfants par mail.

La facturation est mensuelle. Elle regroupe le service périscolaire et le centre de loisirs du mercredi.

Changement important, les enfants de l'école élémentaire qui iront à la garderie le soir, devront être récupérés à l'école élémentaire. Les enfants en garderie, étant de plus en plus nombreux, il est plus pratique de rester à l'école, cela évitant des navettes inutiles.



ATTENTION : nous recherchons du personnel pour les TAP de 15 h 30 à 16 h 30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Merci de vous présenter en Mairie.

Contact

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

École Maternelle
Service Enfance Jeunesse
1747 route de Reignier
74930 PERS-JUSSY

04 50 82 54 12 - 07 86 55 56 13

sej.mairie.pers-jussy@orange.fr



Le Syndicat Mixte du Salève

Véritable promontoire au-dessus du Bassin Genevois, chaînon isolé de la chaîne du Jura, le Salève est un massif calcaire culminant à 1 379 mètres d'altitude.

Placé entre le bassin Lémanique et le plateau des Bornes, le Salève est situé au centre d'un vaste territoire où vivent plus de sept cent mille personnes.

Le Grand Salève fut desservi de 1892 à 1935 par le Chemin de fer du Salève, le premier train à crémaillère électrique au monde. Ce train servait principalement au tourisme, mais permettait également de desservir l'Observatoire du Salève (1913). La construction de la route menant de Monnetier à la Croisette par les crêtes du Grand Salève fut commencée en 1925, et la route inaugurée en 1931.

Depuis 1932 le Grand Salève est également accessible par un téléphérique (reconstruit en 1983). La station supérieure du téléphérique, située à 1 100 mètres, est l'œuvre de l'architecte suisse Maurice Braillard.

Le Salève est également le lieu historique de naissance de l'escalade, appelée ici La Varappe, terme qui fait désormais partie du langage courant, et directement tiré du nom de deux couloirs rocheux du Salève, la Grande Varappe et la Petite Varappe.

Afin de valoriser et protéger ce massif, « île préservée » au centre d'un territoire franco-suisse fortement urbanisé, les 19 communes du pied du Salève, ainsi que la Communauté de Commune Arve et Salève, se rassemblent en 1994 pour créer le Syndicat Mixte du Salève (SMS) mettant en commun toute leur énergie pour concilier la préservation des paysages, du patrimoine et de la nature du Salève avec sa vocation d'espace de loisirs et de détente pour les personnes qui vivent à son pied.

Le SMS est administré par :

- Le comité syndical : 44 délégués des communes ;
- Le bureau : 1 président - Pierre CUZIN et 4 vice-présidents ;
- Une équipe de 10 salariés en charge de la mise en œuvre des actions.

Le financement du SMS est assuré par les contributions des communes adhérentes et par les subventions émanant de l'Europe, de l'État, de la Région et du Conseil Départemental.

Le Syndicat Mixte du Salève a pour mission :

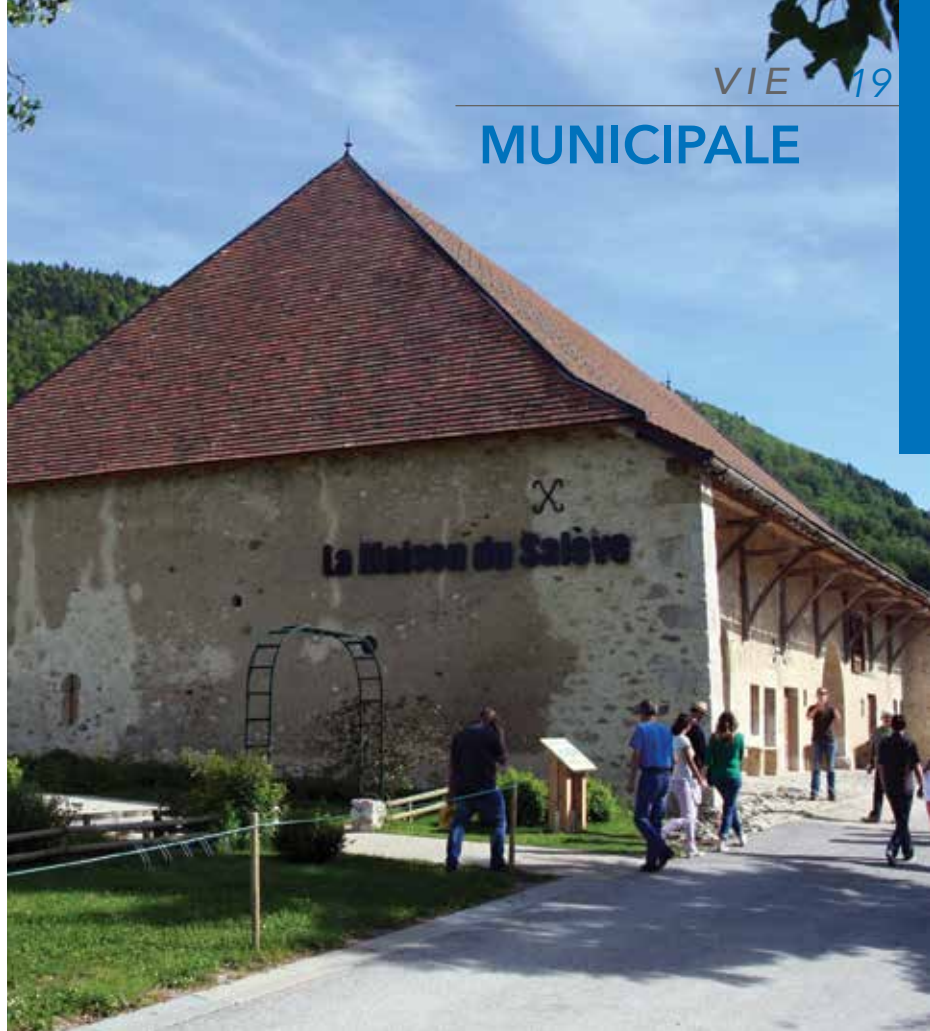
1. La protection de l'espace naturel sensible du Salève, par les actions suivantes :

- Une directive paysagère depuis 2008 interdit toute construction sur le sommet.
- Une charte de développement durable engage les usagers à une utilisation respectueuse de la montagne.
- La directive « Natura 2000 » protège des espèces et leurs habitats (UE).
- La préservation des vergers anciens par la taille, la plantation, la sensibilisation et la valorisation des fruits.
- Le maintien des corridors biologiques pour permettre les déplacements de la faune au pied du massif.
- Les inventaires de la faune et de la flore avec les associations naturalistes locales.
- Le plan de circulation des véhicules à moteur réglemente celle-ci sur les chemins.
- Le portage administratif de la charte du plateau des Bornes.
- Le maintien du pastoralisme sur les alpages sommitaux, grâce à une Association Foncière Pastorale (AFP), regroupant 450 propriétaires français et suisses, et à un Plan Pastoral Territorial. Des travaux de débroussaillage d'alpages, d'adduction d'eau, de réfection de bâtiments et de chemins d'alpages, de pose de passages de clôture pour les randonneurs... sont réalisés.



2. La valorisation de ce poumon vert : le Salève est la montagne idéale pour la pratique des activités de pleine nature. Afin d'accueillir les multiples pratiquants et assurer leur cohabitation, le SMS :

- Crée, balise et entretient plus de 280 km de sentiers de randonnée pédestre et VTT.
- Sécurise les passages dangereux qui le nécessitent, comme la grotte d'Orjobet.
- Aménage la crête sommitale du Salève ainsi que son piémont : aires de stationnement paysagées et de pique-nique, tables d'orientation, panneaux thématiques, route touristique.
- Assure la médiation entre les utilisateurs du massif, les organisateurs d'événements sportifs, les offices de tourisme locaux.
- Valorise le territoire autour d'événements comme « Mont Salève en marche », 1 jour 1 col, la journée des vergers.
- Informe la population locale et touristique grâce à la diffusion de documents (livres, topoguides, cartes...).



- 3. La sensibilisation à l'environnement et au développement durable**, notamment par la Maison du Salève, ancienne ferme de la Chartreuse de Pomier, aménagée en 2007, qui est un site culturel vivant sur la commune de Présilly. Elle accueille 13 000 visiteurs par an (scolaires, groupes d'adultes, familles...).

Elle sensibilise le public à la connaissance et à la protection du Salève à travers :

- Une exposition permanente qui retrace la riche histoire du Salève.
- Des expositions temporaires annuelles et bisannuelles.
- Un jardin, un parcours thématique équipé de pupitres d'interprétation, une écoboutique, une salle hors sacs à proximité du GR65.
- Des animations nature et patrimoine à destination des familles et des scolaires toute l'année.
- Des conférences en lien avec l'actualité du Salève.
- Des actions participatives avec les habitants du territoire.
- L'harmonisation de l'offre touristique sur le massif.

Cantine Scolaire

La Cantine Scolaire est une association à but non-lucratif, créée en 1957, qui emploie 14 salariés et qui est gérée par un groupe de parents bénévoles, très motivés et enthousiastes.

Grâce à toutes ces bonnes volontés, elle est fière de pouvoir offrir aux enfants des écoles de Pers-Jussy des repas traditionnels de qualité, intégrant des produits frais, locaux, bio (16 %), mitonnés et consommés sur place (à la salle communale).

Les repas et la prise en charge des enfants pendant la pause méridienne se règlent au moyen de tickets. Le prix du ticket est fixé lors de l'Assemblée Générale. Pour l'année 2015-2016, le tarif est de 6,30 €. Ceux-ci sont vendus par carnet de 4, durant la permanence assurée tous les jours scolaires (sauf mercredi) de 7h30 à 9h00 à la salle communale. Ils sont aussi aimablement vendus au Café de Chevrier, durant les heures d'ouverture de l'établissement.

Contact CANTINE SCOLAIRE

📍 CCA - 95 route de l'église 74 930 PERS-JUSSY

☎ bureau 04 50 94 47 86

✉ cantinepersjussy@gmail.com

🌐 www.mairie-pers-jussy.fr/Cantine-Scolaire

🕒 bureau : lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 16h15
vendredi de 9h00 à 13h45



Soulignons l'expérience et l'organisation de l'équipe de la cantine, qui permettent la souplesse d'une inscription au jour le jour des enfants.

Pour l'année 2014-2015, 22 931 repas ont été servis, ce qui représente une moyenne de 165 repas par jour. Il faut noter que l'année scolaire 2015-2016 commence avec deux records pour le mois de septembre 2015 : 82 enfants de maternelle le jeudi 17 septembre et 121 enfants de primaire le jeudi 24 septembre, soit une moyenne de 175 repas par jour pour le mois de septembre 2015 !!!



Petite et Moyenne Section ▲



Moyenne et Grande Section ▲

CE2 - CM1 - CM2 ▼



École des Roguet ▲





CP - CE1

Grâce au soutien des parents bénévoles, la cantine organise différentes manifestations :

- le Marché de Noël artisanal, le 1^{er} week-end de décembre, à la salle communale,
- la brocante/vide-greniers, le 2^e dimanche de juin, au stade des Fins.

Elles cuisinent pour nos enfants : Pascale HENRY et Karine VACHET.

Elles/il encadrent nos enfants :

- En maternelle: Sophie MONTANT, Dahbia TOUATAM, Laëtitia MORHAIN, Bastien NUYTEN, Sabine PASQUIER, Amélie GAULMIN et également par les ATSEM: Marie-Laure GAULMIN, Christine MIQUET-SAGE.
- En primaire: Virginie DUBOIS, Marie-Claude RACHEX, Sylvie TISSOT, Chantal DELAPORTE et Anne VITRY.
- À l'école des Roguet: Murielle TISSOT.

Elle pare au plus pressé et gère l'association avec efficacité :
Christine BALLY.

Elles/ils se mobilisent pour la cantine :

- Au bureau: la Présidente Véronique DIETSCH, la Vice-Présidente Isabelle LEBOEUF, la Trésorière Anne BALMER VORMS, la Trésorière adjointe Patricia SIEGFRIED, la Secrétaire Sarah COUDURIER, la Secrétaire adjointe Marie TROUILLET.
- Au Comité: Sylvia EBERSBERGER, Carine FAUVAIN, Maja FELTEN, Luika FUHRER, Françoise MORAIS-TISSOT, Marina MUFFAT ES JACQUES, Lorène CHIARARIA.

Enfin, elles/ils ont monté et démonté les buvettes, fait la vaisselle, préparé les frites et les sandwiches, surveillé les grillades, tenu les parkings de la brocante, servi au bar et en salle, coupé les pieds des sapins, fait sauter les crêpes... et tout rangé et nettoyé à la fin : nos bénévoles motivés !

Nous les remercions toutes et tous chaleureusement...

Et nous espérons qu'ils seront rejoints par de nombreux nouveaux bénévoles toujours aussi motivés, afin que les manifestations puissent continuer à assurer la pérennité de la cantine et à maintenir le prix du ticket au plus bas.

Association Sportive et Culturelle des Écoles de Pers-Jussy

Notre association, loi 1901, est indépendante des écoles élémentaire et maternelle. Son bureau se compose de parents, d'élèves et d'enseignants.

L'ASCEPJ se divise en deux parties :

La partie sportive de l'association apporte un prolongement aux activités sportives pratiquées dans les écoles. Elle a pour but de donner aux élèves volontaires, la possibilité de pratiquer, quelques mercredis par an, des disciplines (endurance, athlétisme, handball, basket...) en évitant toute concurrence avec les clubs locaux.

Nos recettes, subvention communale et vente de calendriers, nous ont permis de financer l'achat de matériel sportif, mis à la disposition de l'ensemble des élèves, au cours des dernières années.

La partie culturelle de l'association permet aux enseignants de financer de petits achats tout au long de l'année tel que des albums, du matériel de bricolage, des ingrédients pour la cuisine...



Cette partie culturelle est financée par la vente de chocolats de Noël ainsi que la vente des photos au printemps.

Notre bureau se compose d'une présidente Laëtitia PLUTINO, d'une secrétaire Françoise MORAIS-TISSOT, d'une trésorière Marina MUFFAT ES JACQUES et d'un référent USEP Alain CHEVALLIER.

Association des Parents d'Élèves des Écoles de Pers-Jussy

Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau bureau pour l'exercice 2015-2016 :

Présidente : Stéphanie DECARROUX
Vice-Présidente : Gaëlle LAVERRIERE
Trésorière : Laëtitia FERNANDEZ
Vice Trésorière : Claudia CHRYSANTHOS
Secrétaire : Loyal REGAIRAZ
Vice Secrétaire : Myriam CANCADE

Ainsi que les membres actifs :
Céline CAFFIER, Nathalie CHAMBET,
Marjorie CHANZY, Bernard FERNANDEZ,
Thibaut DE STAMPA, Cécile ROCH
et Léonie ZANELLA.



Fête de l'école



Marché aux Fleurs



Loto



La visite du Père Noël



Mémo

Nous sommes une douzaine de parents pour aider les enseignants des 3 écoles de Pers-Jussy à financer leurs projets de classe par nos différentes manifestations :

- Le loto qui se déroule le dernier week-end de novembre.
- Le marché aux fleurs début mai.
- La fête des écoles fin juin.

Nous finançons aussi quelques surprises pour vos enfants tout au long de l'année comme :

- La visite du Père Noël en maternelle ou chacun repart avec son petit ballotin surprise.
- La galette des rois en primaire.
- La chasse aux œufs pour tous.

Cette année encore, nous espérons que vous serez nombreux à nous soutenir et participer à nos différents événements pour la plus grande joie des enfants de Pers-Jussy.

Contact APE

CCA - 95 route de l'église
74930 PERS-JUSSY

ape.persjussy@gmail.com

Présidente : Stéphanie DECARROUX

06 13 79 46 78



ADMR des Tourelles

L'ADMR est une association qui offre un service d'aide à la personne à domicile. Son réseau est implanté sur tout le territoire national depuis 70 ans et s'est diversifié au fil des années.

L'antenne de Reignier, Les Tourelles, couvre les besoins d'environ 160 bénéficiaires établis sur les 8 communes de la Communauté de Communes plus Contamine sur Arve et propose une aide adaptée à chaque cas particulier. L'association locale est administrée par une équipe de 18 bénévoles dynamiques et motivés qui gère l'infrastructure, le recrutement et supervise la bonne marche des interventions. Ce sont ces bénévoles qui rendent visite à chaque bénéficiaire pour faire un dossier ou pour évaluer un souci potentiel. En revanche, le personnel d'intervention se compose d'une vingtaine de salariés (hommes et femmes) choisis en fonction de leurs qualifications et des besoins des personnes aidées et qui exécutent leur mission au domicile en observant le plan d'aide fixé par les financeurs.

Les services s'adressent aux personnes âgées (toilette, entretien du lieu de vie, accompagnement, repas, courses), aux personnes handicapées de tous âges et aux jeunes familles ayant besoin d'une aide ponctuelle (grossesse pathologique, naissance, maladie ou accident d'un parent, souci familial ou rupture de la cellule familiale...).

Les interventions sont financées soit par une participation partielle des mutuelles ou caisses d'affiliation (Conseil Général, CAF, MSA, Caisse de retraites ou autres) soit par les particuliers eux-mêmes.

Nos besoins en personnel d'intervention sont permanents. À longueur d'année, nous recrutons des salariés consciencieux et motivés de plus de 18 ans, diplômés ou non, motorisés, pour des CDD ou CDI. Ils feront preuve d'un sens aigu du devoir et de la vie associative.

Nous étudierons avec grand intérêt toutes les candidatures écrites (CV accompagné de lettre de motivation).

Contact ADMR

147 Grande Rue 74 930 REIGNIER

04 50 95 15 32

info.lestourelles.fede74@admr.org



Don du Sang

Donnez votre sang

Le don du sang, un geste incontournable !

Donner son sang est un acte généreux qui permet chaque année de soigner un million de malades. Aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain. Le don de sang est donc indispensable.

Comment se passe un don ?

Pour donner son sang, il ne faut pas être à jeun (il faut avoir fait un repas léger et bu une boisson non alcoolisée).

Le don, quel qu'il soit se déroule toujours en quatre étapes :

- l'inscription,
- l'entretien pré-don,
- le prélèvement,
- le temps du repos et de la collation.

Après avoir donné votre sang, vous restez une vingtaine de minutes dans l'espace de collation. C'est aussi l'occasion de nous assurer de votre bonne récupération.

Cette collation est servie par les bénévoles : Sophie, Christelle, Pascale, Michèle dans la bonne humeur et la convivialité.



Les dates à retenir pour l'année 2016

- Jeudi 21 janvier 2016
- Jeudi 14 avril 2016
- Jeudi 23 juin 2016
- Jeudi 13 octobre 2016



PERS-JUSSY - Centre Communal d'Animation
en camion de 17 h 30 à 20 h 00

Contact DON DU SANG

Pour en savoir plus et prendre rendez-vous, contactez l'Établissement Français du Sang d'Annemasse au : 0 800 109 900 (gratuit depuis un poste fixe)

ou consultez notre site : www.rhonealpes.dondusang.net
rubrique « où donner ».



Au Petit Bonheur



Le rendez-vous incontournable des Aînés, chaque premier lundi du mois, d'octobre à juin, pour partager un repas et une après-midi chaleureuse.

Dès que le printemps revient...



Les Amis de Pers-Jussy d'Hier et d'Aujourd'hui

En 1995 des Perjussiens amoureux de leur commune, désireux de faire connaître son passé pour mieux connaître son présent, mirent leurs idées et compétences en commun et firent naître l'association des Amis de Pers-Jussy.

André DÉCERIER avec l'appui de Joseph DESHUSSES et Maurice ROSSET, créèrent une association, dont plusieurs membres du premier Conseil d'Administration le sont encore aujourd'hui ; cette année anniversaire a permis de constater que la flamme qui animait ses fondateurs est toujours présente.



Les Journées « autour du four » se poursuivent, tout autant que la sortie annuelle, la soirée spectacle, et la « Berzolee », dont le succès ne se dément pas.



20 ans



La célébration des 20 ANS a fait en outre l'objet d'une rétrospective, avec une documentation fournie, et de nombreuses photos prises lors des diverses activités.

Nous souhaitons que cet aperçu incite les nouveaux Perjussiens à se joindre aux anciens, afin que perdurent l'esprit de notre association et la connaissance de notre patrimoine.

Contact **AMIS DE PERS-JUSSY**

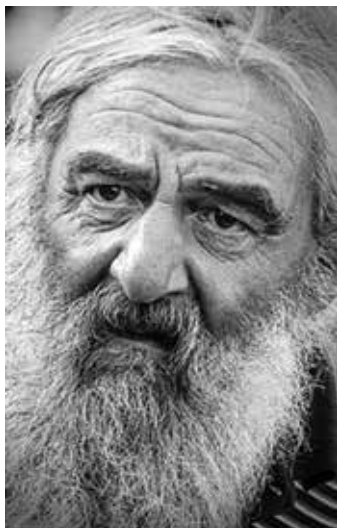
📍 CCA - 95 route de l'église
74 930 PERS-JUSSY



Pixel d'Argent

Le Club PIXEL D'ARGENT va fêter cette année ses dix ans d'existence.

Cet événement sera mis à l'honneur les 28 et 29 mai 2016.



Nos réunions bimensuelles, dans la salle des associations (mise à notre disposition par la municipalité) nous permettent de mettre en pratique le programme élaboré par les membres du bureau, afin d'aborder tous les aspects de la photographie.

- Prise de vue : studio et extérieur.
- Perfectionnement sur différents logiciels de post-traitement.
- Séance critique constructive.
- Travail sur un thème donné.



Contact **PIXEL D'ARGENT**

📍 CCA - 95 route de l'église
74 930 PERS-JUSSY

Président : Jean-Claude SCHAEFFER
☎ 04 50 03 29 89

Secrétaire : Sylvianne GASSER
☎ 04 50 03 70 46

🌐 www.pixel-dargent-74.fr



L'événement phare du club est notre exposition annuelle (même date que le marché de Noël de Pers-Jussy) qui nous permet d'offrir aux regards d'un public de plus en plus nombreux nos meilleures images de l'année.

Pour celles et ceux qui voudraient nous rejoindre, il suffit d'en faire la demande, en allant sur le site web, rubrique : le club, demande d'adhésion.

Chorale Arc-en-ciel

Jean GAUTIER, notre chef de chœur nous a entraînés dans l'univers des Madrigaux.

Avec ses 42 choristes, Arc-en-Ciel a commencé la saison par l'apprentissage des chants de Noël pour un concert en l'Église d'Arthaz. A cette occasion Arc-En-Ciel avait invité la chorale Déci'bels de Scientrier. À la sortie de l'église, un vin chaud était offert à tous les participants et auditeurs: un moment convivial fort apprécié de tous.

Au mois d'avril, un temps fort a mobilisé tous les choristes: le 6^e week-end chantant du Pays Rochois a rassemblé 120 choristes, venus de différentes régions, sous la direction du chef de chœur Xavier VIDIC.



Puis, en mai, nous avons enchaîné avec deux concerts: À Fillinges, invités pour les 40 ans de « Braises et Bourgeons » et à Groisy avec « Trois Petites Notes ».

Au mois de juin deux concerts également à Scionzier avec « Croq'notes » et enfin notre concert de fin d'année à Pers-Jussy avec la Chorale « Nuances » de Cuvat.

Au cours de tous ces concerts, nous avons eu le plaisir de restituer le travail fourni tout au long de l'année autour de Madrigaux (forme de chants vocaux de la Renaissance).

Les choristes ont toujours grand plaisir à se retrouver pour chanter mais aussi pour festoyer.



En février, une sortie raquette à Plaine Joux suivie d'une soirée autour d'une fondue à Pers-Jussy.



Avant de se séparer pour les vacances d'été, un pique-nique au Marais du Chesney (à Arbusigny) dans la joie et la bonne humeur.

Début septembre, avant la reprise, c'était le week-end montagne où nous avons eu le plaisir de nous retrouver à la Chapelle d'Abondance au chalet « La Chaux ».



Contact **CHORALE ARC-EN-CIEL**

📍 CCA - 95 route de l'église 74 930 PERS-JUSSY

Présidente : Thérèse VACHOUX

☎ 04 50 94 50 40



Fa Si La Musique : L'École de Musique en route vers l'avenir!

Nouveau nom, Nouveau Site Internet, Augmentation des effectifs, Nouvelle démarche pédagogique, Nouveaux instruments, Nouveaux profs, Des activités collectives renforcées: L'école de musique continue sa mutation pour le plaisir de tous!



Pour les enfants:

- Éveil à partir de 5 ans
- Activités de Musique Découverte 6-10 ans
- Chorale 8-11 ans
- Cours individuels d'instruments: batterie, violon, guitares, saxo, accordéon...
- Ateliers de pratique collective

Pour les ados et adultes:

- Cours individuels d'instruments
- Cours collectif de guitare
- Groupe de chant
- Ateliers collectifs



*Fête de fin d'année en plein air
L'école fête ses 30 ans!*



Contact **ÉCOLE DE MUSIQUE**
 CCA - 95 route de l'église
 74 930 PERS-JUSSY
www.fasilamusique.fr
 04 50 94 46 37



www.fasilamusique.fr

Concert



ANSMFIS : Association Nationale de Soutien aux Missions Françaises en Inde du Sud et Madagascar

Encore une année qui s'achève, si pleine de vie qu'on ne l'a pas vue passer.

L'assemblée générale a réuni 75 personnes dont 49 pouvoirs. C'est toujours un moment d'échanges enrichissants entre les membres présents et l'équipe d'animation. Notre appel à Bénévoles de l'an passé nous a permis d'accueillir quelques personnes venues nous aider ponctuellement dans diverses manifestations.

Chantale MARGUET en formation avec Liliane MARMOEX double le poste des parrainages de l'Inde. Il serait bien de faire de même pour les parrainages de Madagascar.

Nos traditionnelles journées de rencontre ont été cette année un franc succès.

Le samedi a commencé avec la vente d'artisanat et l'exposition de photos des enfants parrainés en Inde et à Madagascar dans la salle de Pers-Jussy joliment décorée.

Dimanche en fin de matinée, dans la joie et la bonne humeur, nous avons trinqué autour d'un apéritif buffet suivi d'un délicieux repas malgache confectionné bénévolement par M. André GUILY et son épouse que nous remercions encore vivement.

Avec l'orchestre et la chanteuse du groupe de David nous avons chanté et savouré des airs malgaches.

Les gains de la tombola ont permis d'envoyer des moustiquaires et des couvertures bien utiles aux enfants de Tananarive et Mahajanga.

Quelles belles journées! Merci à tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette manifestation

Rendez-vous l'année prochaine les 19 et 20 mars 2016.

Côtés ressources, les 8 vide-greniers que nous avons faits sous nos noms personnels et les marchés nocturnes de Cruseilles assurés par Mmes BRAND et STE COLOMBE, ont rapporté 4 628 € soit 18,5 bourses étudiantes.

Cette année encore pour la troisième fois nous avons été invités à tenir un stand dans l'enceinte du Crédit Agricole de Reignier lors de leur Journée Proximité.

C'est l'occasion pour nous de rencontrer beaucoup de gens des environs et de leur présenter notre association. C'est aussi la possibilité de vendre notre artisanat tout au long de la journée.

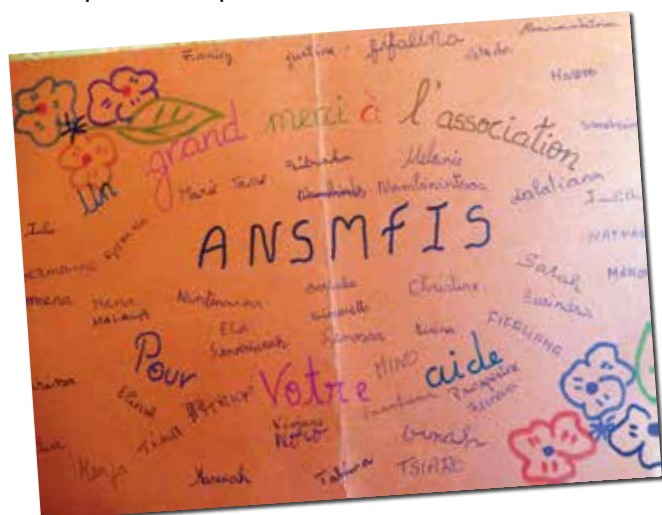
Nous remercions donc vivement le Crédit Agricole de Reignier pour cette invitation ainsi que pour le repas qu'ils nous offrent le midi.



ASSOCIATIVE



Dans le cadre du programme sur la solidarité des classes de 5^e en histoire géographie, nous sommes intervenus pour présenter l'association ANSMFIS à 3 classes, 1h chacune. Les élèves étaient réceptifs et ont voulu coopérer en organisant une collecte de fournitures scolaires que nous avons emportées en novembre pour les donner aux élèves malgaches. Le diaporama présenté a suscité des questions et des réflexions de beaucoup d'enfants, surtout quant à la différence de vie, de ce qu'ils possèdent ou ne possèdent pas !



Au mois de juin nous avons été invités par l'association du Patois de Reignier à venir recevoir un chèque de 1 000 € comme trois autres associations.

C'est avec grand plaisir que nous sommes allés recevoir ces 1 000 € en présence de la presse dans une ambiance chaleureuse.

Un grand merci au Patois de Reignier pour ce geste qui nous permet de financer 4 bourses étudiant.

Nous sommes allés au mois de juin, participer à une soirée à Blois chez les Sœurs Franciscaines qu'elles organisaient pour récolter des fonds.

Fin juin pour la 2^e année consécutive Pascal, notre ami musicien malgache, a présenté à tous les élèves de 5^e, au cours d'une matinée, la musique malgache et les instruments qu'il fabrique à partir d'éléments trouvés dans la nature. Pascal a sollicité les enfants pour jouer avec les divers instruments et leur faire découvrir les différents sons en fonction des matières naturelles utilisées.



Les enfants ont spontanément participé et ont beaucoup apprécié ces instants, l'heure accordée par l'emploi du temps a été trop courte !

Fin Août nous avons aussi finalisé l'envoi des colis pour Madagascar grâce à l'aide de M. BONTAZ qui a pris en charge l'acheminement jusqu'à Mahajanga.

Nous allons comme les autres années ramasser les noix pour faire l'huile et pouvoir vous la vendre ! Les fruits ayant été rares cet été, le stock des confitures est moins important que l'an passé.

Le 16 octobre 2015 au cinéma Le Parc à La Roche sur Foron a eu lieu une projection du film « ADY GASY », film malgache suivi d'un débat et de dégustation de spécialités malgaches

À l'heure où j'écris, nous préparons, Brigitte ESNAULT et moi-même, notre voyage à Madagascar pour le mois de novembre 2015 celui d'avril n'ayant pu avoir lieu à cause des intempéries dont on vous a déjà parlé.

En janvier 2016, notre responsable des parrainages de l'Inde, Liliane MARMOEX ne pouvant se libérer j'accompagnerai Chantale MARGUET en Inde.

Je me permets de rappeler que nous prenons en charge personnellement tous les frais de ces voyages.

J'espère que cette année a été aussi bonne pour vous et je vous souhaite de profiter de tous les petits bonheurs quotidiens en 2016.

La Liane France-Afrique : de Pers-Jussy à Saint-Louis-du-Sénégal

En 2006, l'association La Liane qui travaillait au développement d'un village de brousse au Sénégal depuis 1995, met en place à Saint-Louis-du-Sénégal un Centre d'accueil et d'hébergement d'urgence d'enfants et d'adolescents en difficulté, vivant dans la rue ou confiés par la justice. Quand le retour en famille n'est pas possible La Liane les prend en charge sur plusieurs années pour assurer leur réinsertion.

Parallèlement, depuis 2011, un plan d'aide aux filles et femmes en difficulté a vu le jour.

En 2014, la Liane a accueilli 90 jeunes : 60 garçons et 30 filles, 39 sont retournés en famille, 4 sont revenus au darraa (école coranique), 6 sont devenus autonomes et 12 sont retournés à la rue ou ont trouvé des solutions individuelles.

Fin décembre, 30 jeunes résidaient au centre, dont 16 fréquentaient l'école primaire, 1 était au collège, 1 au lycée, 3 en formation professionnelle, 4 en apprentissage, 3 adultes en recherche d'insertion et 2 bébés à la crèche.

En plus, 52 jeunes de familles démunies étaient pris en charge uniquement pour la scolarisation : 10 en primaire, 18 au collège, 8 au lycée, et 16 en formation professionnelle.

Par ailleurs, 20 femmes isolées en grandes difficultés, en risque de marginalisation, bénéficient d'un soutien et 8 enfants malades chroniques ou handicapés étaient suivis.

Une mini-crèche fonctionne au Centre 5 matinées par semaine pour les bébés qui y résident, ceux du personnel ou de filles ou femmes en formation ou au travail.

Le centre fonctionne grâce à une équipe sur place composée d'une directrice (expatriée et bénévole) et d'un adjoint, de deux éducateurs, d'un infirmier, d'une sociologue, d'une puéricultrice, d'un veilleur de nuit, de deux cuisinières tous sénégalais et salariés auxquels s'ajoutent des psychologues, des stagiaires et une kiné bénévoles.



En 2014, le budget moyen de fonctionnement était de 3000 à 4000 € par mois.

Le financement est assuré pour partie par des subventions publiques ou privées mais aussi par les antennes de La Liane en France : Bretagne, Languedoc-Roussillon, et Rhône-Alpes basée à Pers-Jussy depuis 2013. En 2014-2015, cette dernière a organisé des ventes d'artisanat sénégalais à Annecy, Annemasse et Monnetier-Mornex, un stage de danse et un concert de musique sénégalaise à Annecy.

Nous avons des projets pour 2016 qui nécessitent le renforcement de notre équipe bénévole et des soutiens financiers.

Venez nous rejoindre !



Contact **LIANE FRANCE AFRIQUE**

📍 CCA - 95 route de l'église

74 930 PERS-JUSSY

✉️ laliane74@laposte.net



Pers-Jussy : Solange CHASSOT

☎️ 06 84 96 80 87

Annecy : Marie et Souleymane DIOP

☎️ 06 07 33 59 92 ☎️ 06 42 13 23 37

Le Club des Saveurs

Déjà 13 années écoulées pour le Club des Saveurs et le même plaisir à proposer une diversité d'animations.

L'axe principal reste toujours l'œnologie, avec une quarantaine de personnes qui découvre, lors des séances mensuelles les subtilités du vin et l'exploration des grandes régions de production française ou étrangère.



Les cours sont dispensés par deux professionnels investis, les lundi ou mercredi à la salle des associations de Pers-Jussy. Une session est proposée par Éric DURET, notre Perjussien connu et reconnu tant au niveau national qu'eupéen et une autre par Émilien LAMOTTE, œnologue réputé en Suisse.

Des sorties dans les vignobles sont également proposées aux membres de l'association afin d'aller à la rencontre de viticulteurs et de découvrir des domaines réputés.



Le temps fort de l'année reste sans conteste la soirée du 7 novembre dernier, où plus de 200 personnes ont pu effectuer un « voyage autour de la Méditerranée » grâce aux talents des professionnels associés pour cette occasion, autour de pôles culinaires et viticoles.

Merci à Émilien LAMOTTE pour l'accord vins et mets, CAVIAR ET CHOCOLAT, ÉTOURNEAU TRAITEUR, Sébastien LESAGE, Laurent DESBIOLLES de la fruitière de Pers-Jussy et les CAFÉS COLLET pour cet événement gastronomique. Merci également à SAVOIE TISSUS de Sallanches et à Pascal OUGIER, artisan fleuriste du L'BOCATI à Reignier pour la magnifique décoration de la salle et des pôles.



Cette soirée connaît chaque année un succès grandissant et pour tous ceux qui n'ont pas pu participer, vous pouvez d'ores et déjà noter sur vos agendas la date du 5 novembre 2016.

Merci enfin à la municipalité de Pers-Jussy pour les mises à disposition gracieuses des salles, indispensables à la bonne marche de l'association.

Contact **LE CLUB DES SAVEURS**

📍 CCA - 95 route de l'église
74 930 PERS-JUSSY
Président : Michel DELETRAZ
☎ 04 50 43 43 67
Trésorier : Noël CHAUTEMPS
☎ 06 32 39 30 98
Secrétaire : Thierry TISSOT
☎ 04 50 85 04 52



Bibliothèque

Située au Centre Communal d'Animation, près de l'École de Musique, la Bibliothèque est un espace de convivialité où adultes et enfants viennent satisfaire leur désir de lecture.

Romans, polars, BD, albums, documentaires, magazines, les bénévoles qui les accueillent s'efforcent d'offrir un choix varié répondant aux attentes de chacun.

LE PRÊT EST GRATUIT

Résultat du concours « La Vache qui Lit » organisé dans le cadre du festival « Aux Bonheur des mômes ». Les enfants du cycle 3 ont contribué à désigner le lauréat.



« **Lecture Rencontre** » : découvrir une histoire, un auteur et se rencontrer pour partager ses ressentis. Café et gâteaux sont offerts !

Et si on allait au théâtre ?

Le kamishibai, petit théâtre japonais, permet aux enfants d'écouter une histoire tout en visualisant les illustrations de l'album raconté. Des petites classes de l'école élémentaire ont pu en bénéficier lors de leur passage à la bibliothèque le mardi après-midi.



12 décembre « **Gourmandises de Noël** ». La fée Elaera nous a régales de contes.

Scolaires

Accueil des 8 classes de primaire du Chef-Lieu à raison d'un mardi après-midi par mois, et de 4 classes de maternelle le mercredi matin une fois par mois.

Toutes les classes bénéficient d'une lecture par demi-groupe.



Petit Bonheur

Le 1^{er} lundi de chaque mois, la bibliothèque ouvre ses portes pour les lectrices du « Petit Bonheur ».

Contact **BIBLIOTHÈQUE**

📍 CCA - 95 route de l'église
74930 PERS-JUSSY

✉ biblio-pers-jussy@wanadoo.fr

☎ 04 50 94 49 21



ESAT Persy-CAT

Voilà plus de 5 ans que L'ESAT PERSY-CAT située 147 impasse des Contamines (derrière le supermarché Casino) a ouvert ses portes au sein de la commune de Pers-Jussy. Axé sur la ruralité et l'éco-citoyenneté ce site est une extension de l'ESAT de Novel d'Anecy faisant partie de l'association ADIMC74.

Au sein de cet établissement sont accueillis 25 travailleurs en situation de handicap dont une partie d'entre eux réside sur place au sein du foyer d'hébergement de l'établissement.

La particularité de l'ESAT PERSY-CAT est l'intégration en son sein d'une pension animalière ce qui reste encore à ce jour une première en France.

La pension animalière est ouverte tous les jours de l'année (week-end et jours fériés) et accueille chiens, chats et même NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie : oiseaux, petits rongeurs...).

Supervisés par des professionnels encadrants, les soins et les sorties des animaux sont assurés par des travailleurs en situation de handicap (IMC ou traumatisés crâniens) ayant suivi une formation qualifiante et obtenu un diplôme d'agent ou de technicien animalier.



Cet emploi est avant tout valorisant pour la personne en situation de handicap et les effets bénéfiques sont nombreux tant à travers la relation avec les animaux qu'à travers les contacts noués avec leurs maîtres.

En complément avec la pension animalière, l'ESAT a également développé :

- un atelier où sont réalisés de multiples travaux confiés par de nombreuses entreprises de la région.
- la location de salle en semaine accessible aux particuliers comme aux entreprises.
- la vente de croquettes haute qualité pour les animaux.

Philippe DUARTE
Directeur Adjoint de l'ESAT

LE Re'Pers : Accueil de loisirs / Péri-scolaire

L'association Le Re'PERS est la fusion de 2 associations (Les Marmousets et Pers Loisirs), accueillant les enfants de 3 à 11 ans.

2 activités proposées

- un accueil de loisirs les vacances et mercredi ;
- un accueil péri-scolaire en période scolaire (matin et soir).

Quelques chiffres

20 salariés annuels + 32 salariés occasionnels
152 familles adhérentes, 220 enfants.

Fréquentation

Environ 21 enfants par jour en période de vacances
de 20 à 50 enfants par jour sur le péri-scolaire.

Année 2015-2016

Reprise des activités (Péri-scolaire et Centre de loisirs)
par la Mairie au 1^{er} septembre 2015.

Bureau 2014-2015

Présidente : Corine CHECKO.
Vice-président : Frédéric ACTIS.
Trésorières : Isabelle LEBOEUF et Céline MOREL.
Vice Trésorière : Valérie ZINGG.
Secrétaires : Coralie PEILLEX, Sandrine BOUCAUD.
Chargé de communication : Julien LONGCHAMP.
Membres actifs : Éloïse LAFOND de LORMEL,
Gaëlle LAVERRIÈRE.

Remerciements

Aux membres du bureau pour leur investissement.
Aux employés pour leur collaboration.
Aux parents pour leur confiance.
À Familles rurales pour leurs conseils et soutien.
À la Mairie et la CAF pour leurs aides financières.



Comité des Fêtes

Une année « tranquille » au comité des fêtes...



La tête du défilé qui annonce le lancement de la fête de la Batteuse

Notre concert du 13 juillet (2^e édition) était cette année un test intéressant ; pas de slalom auto, pas de finale de coupe du monde, simplement une fête de la musique décalée pour tirer les feux d'artifice.

Le beau temps était au rendez-vous, le public avait répondu présent pour encourager les trois groupes qui se sont produits (Georges BONTAZ, BOOM'RANG et la GREULE).

Malgré une bonne ambiance, ce concert a du mal à trouver ses marques... On pourrait espérer plus de monde, mais il faut un peu de temps pour faire accepter les nouveautés...

Pour ce qui est de la Batteuse, le beau temps et les chaleurs qui ont « sévi » tout l'été, on pensait que les gens n'oseraient pas venir manger sous le chapiteau... Et bien il n'en fut rien, nous avons accueilli beaucoup de monde avec pas moins de 3529 repas servis sur la journée. Tout s'est très bien passé, nous n'avons pas eu la cohue de l'année dernière, cela a permis de mieux répondre à l'attente du public, même si comme chaque année nos bénévoles ont dû subir quelques critiques venant de nos « ronchons » habituels.



Les petits Servet... au défilé...

Cette année, nous avons eu quelques changements. Tout d'abord, l'animation musicale où LOU VEROS remplaçait Sébastien GEROUDET victime de petits soucis de santé. C'était un gros challenge à relever... Mais l'avis des danseurs, tout était très bien et la fille de Gérard nous a enchantés avec son peps et sa belle voix...

Nous avons dû organiser différemment l'emplacement des activités extérieures pour permettre au sol cultivé de se reposer. À noter cette année, le terrain de jeu des bœufs, chevaux et tracteurs venus très nombreux...

Le changement, c'est la « retraite » bien méritée de Nicole TROTET remplacée par Bernard TISSOT. Et oui au comité des fêtes il n'y pas d'âge pour prendre sa retraite, et plus tard c'est mieux c'est... Encore un grand merci à Nicole pour tout le temps qu'elle a consacré à la Batteuse, dans son petit bureau exigü. Elle pourra maintenant venir profiter de l'envers du décor...

Bien sûr, en tant que Président du Comité des Fêtes, je veux saluer tous les bénévoles, qui le temps d'un jour (4 pour les plus disponibles) répondent présents et permettent d'organiser la plus belle fête de la région... Gardons cette bonne ambiance, et souhaitons longue vie à la Batteuse...

Contact **COMITÉ DES FÊTES**

📍 CCA - 95 route de l'église 74 930 PERS-JUSSY

Location table : Michel BRAND ☎ 06 45 65 48 07
(le vendredi soir à 18 h 00)

Prêt de matériel : Jean-Luc LACROIX ☎ 04 50 94 40 15





La trépigneuse, toujours très spectaculaire



Le fléau, mine de rien il faut être coordonné



Émile en action

***Nous vous donnons tous rendez-vous le 28 août 2016 pour la
35^e fête de la batteuse***



Les bœufs au travail



Les bœufs en promenade



Pour le bonheur des petits, les animaux de la ferme



De très beaux tracteurs...



Beaucoup de tracteurs cette année, pas moins de 150 recensés



Notre nouvel orchestre, Lou Veros...



La cuisine, ça ne chaume pas...

Gym de Pers-Jussy



L'Association Gym de Pers-Jussy accueille cette année 150 adhérentes et propose des cours de gym adaptés à chaque âge pour garder la forme, se renforcer musculairement, chasser le stress et... se faire des amies !

Il y a tout d'abord deux cours pour les adultes « seniors » :

- le yogalates du jeudi à 10 h 00 qui est un mélange de yoga, stretching, ballon suisse et gym Pilatès, pour les muscles profonds ;
- la gym traditionnelle calme du lundi à 18 h 15 pour l'entraînement du cœur, du souffle, des muscles et... pour garder l'équilibre !

Ensuite pour les adultes plus jeunes, nous proposons quatre cours :

- la gym traditionnelle tonique du mardi à 19 h 15, renforcement musculaire, fitness et cardio ;
- la zumba du mercredi à 19 h 00, gym danse fitness festive sur musique latino ;
- le yogalates tonique du jeudi à 18 h 15, mélange de gym Pilatès, yoga et stretching ;
- et l'aérobic du jeudi à 19 h 15 pour le cardio, renforcement musculaire, avec... dévouement total et changement d'idées complet !

Enfin, les jeunes adolescentes ne sont pas oubliées avec un cours de :

- zumba collège kids le mardi à 18 h 15 à partir de 11 ans.



L'année passée nous avons changé de nom et de statuts et sommes devenues l'Association Gym de Pers-Jussy pour répondre aux exigences modernes de notre fédération nationale Sport pour Tous.

Nouveauté aussi cette année, Paola, notre présidente, a créé un site internet pour que chacune puisse retrouver les dernières infos de l'association et les photos des sorties. Il s'agit du www.gympersjussy.fr.

Différentes sorties ont aussi été organisées : en automne un repas au restaurant pour faire connaissance, puis une superbe balade en raquettes à neige sous la pleine lune à Plaine-Joux, ensuite une randonnée estivale nocturne avec lampe frontale aux chalets de Balme, et enfin le très festif dernier cours commun de fin d'année en plein air réunissant toutes les copines de tous les cours avant des vacances bien méritées !

Merci et bravo à toutes nos adhérentes, à nos deux professeurs Carole et Sylviane et à la mairie de Pers-Jussy qui nous permettent d'exister et de pouvoir pratiquer la gym dans une ambiance conviviale et amicale.



Contact GYM DE PERS-JUSSY

CCA - 95 route de l'église
74 930 PERS-JUSSY

www.gympersjussy.fr

Présidente : Paola DESCHAUX

04 50 94 42 40

Vice-Présidente : Michèle DURAFOUR

04 50 94 43 69



Dokkodo Self-Défense

Le DOKKODO Self-Défense poursuit sa route d'une année à l'autre avec un nombre de membres qui varie.

En effet, plusieurs jeunes pratiquants nous ont quittés pour voguer vers d'autres activités sportives. Néanmoins, nous avons recommencé la saison 2015-2016 avec une dizaine d'enfants dont plus de 60 % de néophytes.



Le cours adulte a recommencé doucement, avec des nouveaux membres.

Néanmoins, nous espérons le voir s'étoffer au cours de l'année car, pour tous ceux qui hésitent, le DOKKODO Self-défense accueille toute l'année, hors vacances scolaires, les personnes qui souhaitent s'initier aux arts martiaux. Il n'est pas impératif de commencer au mois de septembre.

Que ce soit en novembre ou en janvier ou à un autre moment dans l'année, un mois « découverte » est offert.



Des renseignements ?

Venez nous rencontrer à la salle des sports (école primaire de Pers-Jussy), le lundi dès 18 heures.

Pour faire un essai, il suffit de venir en survêtement et nous mettons à disposition des vestes de kimono.

Vous avez également la possibilité de visiter notre site web : www.dokkodo-self-defense.fr.



Les moniteurs - le Comité :

- Bruno CESSARI - Président.
- Frédéric THABUIS - Vice Président.
- André CRÉCHARD - Secrétaire.
- Pascale CESSARI - Trésorière.



Contact DOKKODO

CCA - 95 route de l'église
74 930 PERS-JUSSY

Président : ☎ 06 81 69 19 55

Secrétaire : ☎ 06 40 39 95 85

✉ dokkodo-self-defense@laposte.net



Pers-Jussy Danse

Rock, Tango, Valse, Paso-Doble, Fox... Vous qui souhaitez pratiquer les danses de salon, évoluer au rythme du tempo, bouger sur une musique, cette association est faite pour vous.

L'année 2015-2016 sera pour Pers-Jussy Danse, le retour à deux cours de niveaux différents, au lieu de trois l'année précédente, afin de favoriser la convivialité et l'esprit associatif.

Patricia CHALULEU avec qui nous partageons passion et bonne humeur, dispensera un cours intermédiaire à 19h 15 et un cours avancé à 20h 45.

Au cours de l'année 2014-2015 nous avons organisé :

- Trois repas canadiens.
- Plusieurs sorties et repas dansants au Cabaret du Monde à Bonneville. Ainsi, ce n'est pas moins de quinze soirées dansantes qui ont été proposées tout au long de l'année.
- Notre soirée du 30 mai, animé par Serge JOURDAN accordéoniste qui a eu un grand succès. 115 personnes sont venues, dont plus de la moitié extérieure à l'association.



À noter dans vos agendas :

Notre traditionnelle soirée dansante aura lieu le 21 mai 2016, venez nombreux pour participer avec nous à une belle soirée très conviviale.

Contact PERS-JUSSY DANSE

📍 CCA - 95 route de l'église 74 930 PERS-JUSSY

Président : René DESBIOLLES - ☎ 04 50 03 34 07

Secrétaire : Michèle GILLARD - ☎ 04 50 43 48 85



Pers'Pectives

L'association Pers'Pectives propose des cours de dessin et peinture pour les enfants, le samedi matin de 9h 00 à 10h 15 et pour les adolescents le samedi matin de 10h 30 à 12h 00.

Des stages de Pastel sont organisés un samedi matin par mois pour les adultes.



Contact PERS'PECTIVES

📍 CCA - 95 route de l'église 74 930 PERS-JUSSY

Président : Ludovic DUPESSEY - ☎ 04 50 94 38 98

✉ association-perspectives@hotmail.fr



SKI CLUB

Accueil des enfants
dès l'année de leur 7 ans
le samedi avec un encadrement
de moniteurs fédéraux bénévoles.

Les plus de 14 ans et les adultes
sont les bienvenus
pour les sorties du dimanche dans
une quinzaine de stations
des deux Savoies.



Pour tout renseignement, venez nous rejoindre au local du club
tous les vendredis soirs de 19h00 à 20h00
à la maison des associations 95 route de l'église.
skiclubpersjussy.sportsregions.fr

US Pers-Jussy

1966-2016 : 50 ans d'existence pour l'Union Sportive de Pers-Jussy

Petit retour en arrière : le 1^{er} avril 1966 l'US Pers-Jussy voyait le jour.

Les membres du bureau fondateur étaient :

Président : Marc ROSSET

Vice-président : Daniel MATHIEU, Max PEGUET

Secrétaire : Henri TOLLANCE, Guy NAVILLE

Trésorier : Roger VOLLAND

Autres membres : René SONNERAT, Camille AUBRY, Roger DES-BIOLLES, Pierre CHAMOT, Michel CHASSOT, Georges CHEVALIER-COPPEL, Jean CRITIN, Marcel CROZE, Fernand MIEUSSET, René PERREARD.



Le premier vestiaire

Le 11 septembre 1966 : le grand jour, 1^{er} match officiel



Debout de gauche à droite : Daniel MATHIEU - Jean-Claude MOREL
Michel PEGUET - Marcel JACQUEMOUD - Michel CHOMAT
Pierre MARÉCHAL - Jean-Pierre MIEUSSET - Marc ROSSET
À genoux : Marcel TOLLANCE - Hyacinthe BONNY - Bernard ROBIN
Brahim HAOUSINE - Paul CHOMAT

Une pensée aux nombreux disparus, toujours dans nos cœurs.

**Nous aurons le plaisir de vous exposer toute l'histoire de notre association
tout au long de cette année 2016, en particulier le week-end des 18 et 19 juin.
Nous vous donnerons plus d'informations en courant d'année.**

Aujourd'hui

Le club compte 250 membres et licenciés.

Une section féminine a vu le jour et prend tout doucement forme.

Les filles, A VOUS DE JOUER!!!



ASSOCIATIVE



La mairie nous a dotés d'une super salle pour nos réunions et réceptions d'après match. Merci.

REJOIGNEZ-NOUS !!!

Joueuses et joueurs de tous âges, éducateurs, ou arbitres, **il reste des places. Essais gratuits !!!**

Renseignements :
Christophe au 06 88 33 80 70

Nos manifestations de l'année 2016 :

23 janvier: Concours de belote
Salle communale de Pers-Jussy

20 février: Tartifoot
Salle d'Arbusigny

21 mai: Journée de Féminines
Stade des Fins

18 et 19 juin: Journée du club
+ 50 ans au Stade des Fins



Nos manifestations restent de francs succès. Un grand merci à toutes les personnes qui, de près ou de loin, s'engagent dans la vie de notre association.





Pers-Jussy Vélo

L'année écoulée fut une belle année sportive: les jeunes vététistes dynamiques ont participé aux nombreuses sorties du samedi après-midi et à quelques épreuves organisées dans les environs.

Une pensée particulière aux bénévoles qui se dévouent pour la mise sur pied, avec réussite et responsabilité, de l'ensemble des activités. Sans eux, rien ne pourrait se réaliser et nous les remercions vivement.

Le club VTT démontre un beau dynamisme tout au long de l'année.

La section compte une trentaine de jeunes sportifs qui participent aux sorties du samedi après-midi, à quelques randonnées VTT organisées le dimanche sur les deux Savoie et aux rencontres interclubs avec nos amis de Saint-Jeoire et de La Roche-sur-Foron.

L'encadrement de nos jeunes est assuré par Patrick POT, aidé par Jean-François, Anne-Claude, Mario, Véronique et Michel.

Pour 2016, le nombre d'adultes va permettre au club de programmer plus de sorties hors « Communaux » et d'aller au-delà des randonnées que nous pratiquons jusqu'à présent (par exemple la randonnée des Fruits à la Motte Servolex en septembre).

La situation financière reste saine, mais l'augmentation du nombre de licenciés au club remet en question les déplacements aux randonnées organisées extérieures. Les frais liés aux sorties extérieures sont à la charge des bénévoles.

Contact **PERS-JUSSY VÉLO**

📍 CCA - 95 route de l'église 74 930 PERS-JUSSY

Président: Patrick POT - ☎ 06 02 34 68 64

🌐 <http://persjussyvelo.free.fr>



La Persjussienne



Le départ des marcheurs



Le départ des coureurs



Heureux d'être là !



Fabrice tout sourire



Une belle affluence



Martine dans son jardin



Toujours autant de sérieux



Un beau vainqueur



Le premier Persjussien



La photo de presse



Des années de fidélité à La Persju...



L'association, La Persjussienne remercie les communes de Pers-Jussy et de La Chapelle-Rambaud pour leur aide si précieuse.

Ainsi que tous les bénévoles qui font de cette manifestation un évènement incontournable.

Merci à vous tous.

Les Vœux du Maire

C'est dans un contexte très particulier que s'est tenue la soirée des vœux du Maire, le 9 janvier 2015.

Alors que l'actualité venait avec force frapper à nos portes et que la folie meurtrière de quelques égarés brutalisait nos consciences, Louis FAVRE demandait une minute de silence, que l'assemblée, venue en nombre a observé avec ferveur et émotion.



Monsieur le Maire, s'adressant à sa nouvelle équipe élue depuis mars 2014, a souligné sa disponibilité et son engagement et a rappelé le travail réalisé tout au long de l'année 2014 par les deux conseils municipaux successifs :

- continuité de la réflexion sur la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- mise en place des rythmes scolaires ;
- construction de logements sociaux ;
- création d'une micro crèche ;
- première tranche de l'assainissement du secteur de Chevrier ;
- réaménagement des locaux du vestiaire du foot ;
- suivi de la problématique liée au glissement de terrain à Chevranges...

Louis FAVRE mentionnant les différents projets à venir, a insisté sur la nécessité pour la commune de se fixer des axes prioritaires.

La programmation des investissements doit en effet prendre en compte la baisse des dotations de l'État, qui d'une manière ou d'une autre impactera les dépenses envisagées.

Louis FAVRE se veut résolument tourné vers l'avenir et souhaite que notre commune contribue par ses choix et sa réflexion au développement harmonieux de notre territoire dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

Cette réforme dont les axes de travail reposent sur la spécificité et l'identité des bassins de vie, sur la proximité et les services offerts à la population.

Monsieur le Maire concluait en remerciant chaleureusement l'ensemble des collaborateurs et instances administratives, sans oublier les associations qui font le dynamisme de notre commune, avant de souhaiter à tous, santé et prospérité pour cette nouvelle année.



À l'occasion de cette cérémonie des vœux, c'est l'Union Sportive de Pers-Jussy qui cette année fut mise à l'honneur. Son président Christophe TROTET, a présenté les actions entreprises par l'association, grâce à ses dirigeants bénévoles et les résultats obtenus. Il a ensuite remercié la municipalité.



Ouverture de la micro-crèche « Nos Petits Pouces »

La micro-crèche « Nos Petits Pouces » a ouvert ses portes à Pers-Jussy en juin dernier, dans des locaux de l'ancienne école élémentaire refaits à neuf par la Mairie.

Il s'agit d'une structure privée qui accueille 10 enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les enfants sont accueillis par une équipe de 4 professionnelles titulaires du diplôme d'Auxiliaire de Puériculture ou du CAP Petite Enfance sous la responsabilité de la directrice, psychologue de formation.

La micro-crèche se situe à mi-chemin entre l'assistante maternelle et la crèche collective.

Elle permet aux enfants de se retrouver en petits groupes, dans une structure à taille humaine qui offre un accueil personnalisé à l'enfant et à sa famille. Elle est un lieu de vie agréable et chaleureux où les enfants évoluent à leur gré entre les différents espaces aménagés : coin bébé co-ooning, coin bibliothèque laissant place à l'imaginaire,



coin imitation pour faire comme les grands, coin motricité pour se défouler, ou coin bricolage pour la dextérité. Tous les bambins ont de quoi s'occuper, à leur rythme, avec des interactions entre les plus grands et les plus petits.

La qualité d'accueil est au centre du projet pédagogique de « Nos Petits Pouces » avec un engagement fort dans le développement durable : repas BIO issus de l'agriculture locale, mobilier issu de forêts éco-gérées, linge en coton bio, tri sélectif, activités autour de produits recyclés...

Deux types d'accueil sont proposés, régulier ou occasionnel, en fonction des besoins des familles. La micro-crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30 avec 5 semaines de fermeture annuelle. Elle ouvre droit aux aides PAJE (Prestations d'Accueil du Jeune Enfant) de la CAF.

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur notre site internet www.nospetitspouces.com.

Remise des livres au CM2

Le 25 juin, accompagnés de leur enseignante, les élèves de CM2 de l'École Émile Rosset de Pers-Jussy ont été reçus à la salle communale où les attendait une belle surprise.

En effet, Monsieur Louis FAVRE, Maire, et Madame Isabelle ROGUET, Adjointe au Scolaire, leur ont offert un très beau livre en souvenir de leur scolarité passée à Pers-Jussy.

L'occasion pour souhaiter à tous ces futurs jeunes adolescents une bonne continuité dans leur scolarité et dans leur avenir.

Une histoire leur a été contée juste avant de partager un goûter tous ensemble.

L'après-midi fut riche en émotion pour les petits comme pour les grands, qui garderont en mémoire ce très beau moment d'échange et d'amitié.





Accueil des enseignants

L'accueil des enseignants de la commune s'est déroulé le jeudi 24 septembre 2015. Étaient également invités les ATSEM, Anne JOUAN et les membres de la Commission Scolaire.

Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue à tous et plus particulièrement aux nouveaux enseignants : M. ROMAND pour la classe de double niveau CM1/CM2, Mme DEL-VECCHIO qui complète le temps de Mme GREMMEL pour

la classe de CP, Mme SKOPINSKI et Mme GERARDIN qui se partagent à mi-temps la classe de PS/MS.

Louis FAVRE a mis l'accent sur les exigences et les préconisations de l'État sur le respect et l'organisation des rythmes scolaires, qui ne sont pas toujours un lien facile entre les enseignants et les services de la commune. Cependant cette nouvelle disposition n'entachera pas à Pers-Jussy, l'entente et la communication instaurées depuis des années entre les enseignants et la municipalité.

Un arbre pour le climat

À l'occasion de COP 21, Conférence Internationale pour le Climat et l'Environnement qui s'est déroulée à Paris en fin d'année, l'ensemble des communes de France étaient appelées à se mobiliser contre le réchauffement climatique, en plantant un arbre de préférence près des écoles.

Pourquoi planter un arbre ?

L'arbre est le symbole de la biodiversité. Son tronc, ses branches, ses feuilles, ses fleurs, ses fruits présentent une multitude de niches potentielles qu'animaux, insectes et plantes pourront coloniser.

Cette biodiversité est aujourd'hui plus que menacée. Les causes sont multiples : fragmentation, disparition ou dégradation progressive des milieux naturels et des habitats, surexploitation des ressources, pollution de l'eau, de l'air ou des sols, introduction d'espèces étrangères invasives et dérèglement climatique.

Si l'arbre est victime du réchauffement, il est aussi une réponse par son captage du carbone. Toutefois, l'opération « Un arbre pour le climat ! » est avant tout une action citoyenne qui a pour ambition de rassembler un maximum de citoyens autour d'une cause qui nous concerne tous.

À Pers-Jussy, c'est le 26 novembre que le maire, Louis FAVRE et son adjointe aux affaires scolaires, Isabelle ROGUET, en-

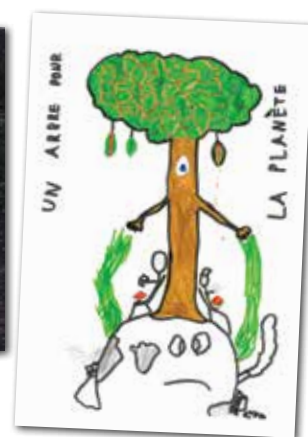


tourés des enseignants et des élèves, ont planté sur le terrain de l'école un érable.

Suite à cette action, un concours de dessins a été lancé auprès des écoles. Deux dessins ont été choisis : celui de Tillman SERVETTAZ, CM1-CM2 et celui de Lana BRUCHET, CE2. Félicitations à ces deux élèves pour leur créativité et leur talent.



Lana
BRUCHET



Tillman
SERVETTAZ

Les activités du CCAS

Atelier « Double-Clic »

Le lundi matin, de 9 h 30 à 11 h 00, encadrés d'animateurs bénévoles et bienveillants, des aînés de la commune ont choisi de venir approfondir leur connaissance de l'outil informatique.

Chaque rencontre est l'occasion d'un partage de savoir et de bonne humeur !



Fête des mamans et des bébés, le 30 mai

La fête des mères est une formidable occasion de rendre hommage à la famille. 14 bébés, accompagnés de leurs mamans et papas, sont venus partager un petit goûter. Les enfants ont reçu une jolie tirelire et les mamans, un petit rosier. Un beau moment de convivialité !



Journée de la Femme, le 7 mars

Ce sont près de 70 femmes de toutes générations qui se sont rassemblées à la salle communale de Pers-Jussy, à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette soirée fut d'abord l'occasion de rappeler que la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes reste aujourd'hui un sujet d'actualité dans le monde.

En France, il y a 70 ans, le 29 avril 1945, les femmes votaient pour la première fois à l'occasion d'élections municipales, puis, quelques mois après, le 21 octobre 1945, elles participaient au scrutin national.

C'est 2 ans 1/2 plus tard, dans le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qu'est inscrit le principe suivant dans les principes fondamentaux de la République: « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

Après ces quelques rappels historiques, ISADUCOEUR a fait chanter et danser l'assemblée pour le bonheur de toutes.

Merci à toutes les femmes du CCAS pour leur contribution à la réussite de cet événement.



Repas des aînés

Dimanche 3 mai, nous étions rassemblés au restaurant « La Fartoret » à Éloise pour le traditionnel repas des aînés de la commune.

Le groupe folklorique « L'Écho de nos Montagnes » a animé cette journée en nous offrant chants et danses traditionnels savoyards.

Madame Germaine VERDEL, doyenne de Pers-Jussy, et Monsieur Marcel HOUPERT ont été honorés. Ils ont reçu fleurs et chocolats.

Merci à tous de votre présence et à l'année prochaine !



Anniversaire de Germaine VERDEL

Le 1^{er} octobre 2015, Madame Germaine VERDEL, doyenne de Pers-Jussy, a fêté ses 104 ans à l'Hôpital local de Reignier.

Nous lui avons rendu visite pour lui souhaiter un bon anniversaire et lui offrir quelques fleurs. Madame VERDEL nous a accueillies avec un beau sourire et nous avons partagé un très bon moment.

Le personnel de l'hôpital s'est joint à nous.



Soirée jeux

Ambiance très sympathique ce 16 octobre lors de la soirée organisée par le Centre Communal d'Action Sociale autour des jeux de société.



Les jeux surdimensionnés en bois, loués à la ludothèque « Monts et Merveilles » de Saint-Jeoire-en-Faucigny ont été particulièrement appréciés par les enfants et leurs parents.

Gâteaux et boissons s'ajoutaient au plaisir de la rencontre.

Nous espérons reconduire cet événement, qui rassemble jeunes et moins jeunes.



Collecte de la Banque Alimentaire

Le dernier week-end de novembre, la Banque Alimentaire de la Haute-Savoie collecte auprès des clients de 110 Hyper et Supermarchés du département, les denrées alimentaires non périssables mises gracieusement à sa disposition.

Grâce aux bénévoles, près de 1 200 t. d'aliments sont distribués chaque hiver à plus de 14 000 personnes dans le besoin.



Colis de Noël

Les membres du CCAS ont apporté à nos aînés âgés de 80 ans et plus un petit colis de douceurs sur le thème de l'Alsace à l'occasion des fêtes de Noël.



Départ en retraite de Jean-Luc REGAT

Un bel hommage rendu à 32 années de bons et loyaux services pour notre commune.

Jean-Luc REGAT est entré à la commune de Pers-Jussy le 1^{er} juillet 1983, en qualité de garde champêtre, fonction pour laquelle il prêta serment le 6 décembre 1983, et le 31 mars 2014, il prêta serment pour le contrôle en urbanisme.

Le 15 décembre, entouré du conseil municipal et des employés communaux, Monsieur Le Maire a souligné dans son discours la sympathie et la bonne humeur de Jean-Luc et a mis en avant la disponibilité, le dévouement, le sens du service public, les valeurs républicaines et la capacité à garder un œil vigilant sur la commune avec plus de diplomatie que de contraventions, dont il a fait preuve durant toutes ces années.

Après la remise de cadeaux, Jean-Luc très ému, a remercié l'assemblée. Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite.



Trial 4x4 de Pers-Jussy

En 2015 a eu lieu la 4^e édition du trial 4x4 de Pers-Jussy, les 22 et 23 août.

De nombreux équipages sont venus se mesurer sur un terrain accidenté et très technique.

La notion de vitesse n'existe pas dans ce sport, seule la dextérité des pilotes est récompensée.

Manifestation gratuite, animation et restauration sur place.



Nous vous donnons rendez-vous en 2016 pour la 5^e édition inscrite en coupe de France les 17 et 18 septembre.



Rassemblement Franco-Provençal



Reignier a reçu les 12 et 13 septembre, le 34^e rassemblement du franco-provençal (Fête du Patoué). C'est à cette occasion que des panneaux en Savoyard ont été posés aux entrées des 8 communes d'Arve et Salève.

Assemblée Générale de l'AFN

Mardi 3 février 2015, à la salle communale de Pers-Jussy, s'est déroulée l'assemblée générale de la section intercommunale de Reignier-Esery de l'UDC-AFN.

Environ 60 personnes étaient présentes pour assister à cette manifestation qui dresse le bilan d'une année écoulée.

En présence d'élus, de Michel PECCOUD, secrétaire départemental, le président Émile MERMIN a d'abord tenu à citer les noms de 6 membres des AFN décédés au cours de l'année écoulée, Michel BABYTCHEFF et Georges NAVILLE, de la commune de Pers-Jussy qui nous ont quittés en 2014 ont été mis à l'honneur. Une minute de silence a été observée.

Émile MERMIN a ensuite présenté le rapport des activités 2014, activités variées qui alternent temps forts de recueils (Marche départementale à Faverges le 31 août; Cérémonie cantonale le 11 novembre à Reignier...) et convivialité (belote à La Muraz; voyage à Marseille les 11, 12 et 13 mai...).

Le président a annoncé que cette année, le 11 novembre intercommunal se tiendrait à La Muraz et la commémoration des disparus en AFN le 5 décembre à Scientrier.



Des décorations honorifiques ont été remises par le président Émile MERMIN à Gustave BAILLARD et Henry LAVERRIÈRE (argent), Roland BUSSAT, Marcel DUFOUR et Serge SONNERAT (bronze).

Ces distinctions, internes à l'association UNC, sont destinées à récompenser les membres qui ont fait preuve de mérites particuliers ou de services éclatants au sein même de l'UNC en vue de son épanouissement.

La soirée s'est poursuivie par un repas.

Le mot du Président

Pour notre section forte de 145 adhérents, le recrutement, l'action mémoire, la législation et le social s'inscrivent dans notre programme. Et comme chacun le sait nous vivons intensément les nombreux rassemblements patriotiques et associatifs (assemblées générales, voyages, cérémonies intercommunales du 11 novembre).

Merci à tous ceux qui, depuis des années, apportent une pierre à notre édifice et merci à ceux qui demain, accepteront de donner à notre association tous les moyens pour assurer son rayonnement.



Cérémonie du 5 décembre 2015 à Scientrier

Contact AFN

Président : Emile MERMIN - ☎ 04 50 43 42 42
✉ emile.mermin@orange.fr



Les Commémorations

Ces cérémonies officielles sont organisées pour conserver la conscience nationale des événements de l'histoire collective. Ce sont des moments durant lesquels les concitoyens se retrouvent pour se souvenir, pour sensibiliser les jeunes aux sacrifices consentis par leurs aïeux au service de notre pays et au service de la paix dans un continent européen aujourd'hui pacifié, mais dans un monde encore empli d'atrocités.

Ce devoir de mémoire est primordial pour la conquête, au quotidien, de la démocratie et de la liberté. Alors rejoignez-nous nombreux lors des différentes commémorations qui se déroulent au monument aux morts de notre village.

8 mai

En souvenir du 8 mai 1945, victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.



14 juillet

Commémoration du 14 juillet 1789, prise de la Bastille.

Fête nationale: Le 21 mai 1880, un député de Paris, Benjamin Raspail dépose un projet de loi adopté par la chambre des députés le 8 juin, puis par le Sénat le 29 du même mois. La loi est promulguée le 6 juillet. Le jour de la fête est déclaré chômé, comme le sont certaines fêtes religieuses, mais aussi pour en faire une journée identique sur l'ensemble du territoire national.



11 novembre

Signature de l'armistice de la première Guerre mondiale



Le conseil municipal et la guerre (1915-1916)

Dans la revue communale de l'année dernière, les Amis de Pers-Jussy vous avaient présenté les répercussions de la Grande Guerre durant les années 1914 et début 1915, à travers les comptes rendus du conseil municipal. Cette année, nous continuons avec les événements de la fin de l'année 1915 et le début 1916.

En 1915, vingt-trois soldats Perjussiens perdirent la vie au combat. Le premier d'entre eux fut François REGAT, décédé à Cappy, dans la Somme, suite à des blessures.

Durant le mois de juin 1915, plusieurs mobilisés Perjussiens participèrent à des attaques contre les Allemands dans la région de Leustren en Meurthe-et-Moselle. Certains y perdirent la vie comme Joseph-Faustin REGAT ou encore Joseph VERDAN. En juillet de la même année, des combats ont lieu sur la commune de Vienne-le-Château (Marne) où là encore, des Perjussiens tombèrent : Arthur BURNIER et Joseph-Arthur DEMOLIS. Plusieurs autres moururent durant les luttes de septembre et octobre 1915 en Champagne.

Comme l'année précédente, le conseil municipal en 1915 ne parle pas de ces événements.

Durant ces deux années 1915 et 1916, la municipalité fait des points réguliers à chaque séance sur la mise à jour des listes destinées aux aides sociales telles que l'assistance médicale gratuite, l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et pour les familles nombreuses et aux femmes en couches. Le Bureau de Bienfaisance, l'ancêtre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) décide des ajouts et radiations sur ces différentes listes.

En août 1915, le conseil municipal doit faire un transfert de fonds supplémentaires pour pouvoir continuer à chauffer les salles de classe car la dépense prévue au budget ne suffira pas étant donné qu'il y a une forte augmentation du prix du charbon et du bois. Est-ce une conséquence de la guerre ? Il y a de fortes probabilités...

La municipalité se réunit extraordinairement en octobre pour parler des baux communaux car ceux-ci avaient expiré en 1914 mais suite à l'état de guerre, le renouvellement n'avait pas encore été effectué. C'est Louis PEGUET, Maire de l'époque, qui doit traiter directement avec les anciens adjudicataires pour le renouvellement en 1915. Les baux ont été reconduits le 14 novembre suite à l'autorisation préfectorale. Cependant, il n'y a pas d'adjudication publique tant que la guerre n'est pas finie et M. le Maire doit toujours traiter de gré à gré avec les intéressés. Le conseil municipal autorise Louis PEGUET à effectuer cette démarche pour les années à suivre car la commune a besoin de cette rentrée de fonds.

En prévision des semailles du mois d'octobre 1915, M. le Préfet mit à la disposition de la commune une équipe agricole de 3 soldats afin d'aider les habitants. Cependant, l'équipe arriva au début du mois de novembre, soit avec un mois de retard et les travaux à cette date étaient terminés. Le Préfet voulut que la commune paie la mise à disposition de l'équipe mais le conseil municipal refusa étant donné qu'elle n'était pas arrivée à la date prévue et que plus aucune tâche ne pouvait leur être donnée.

En début de l'année 1916, l'armée allemande lance une offensive à Verdun en bombardant près de trois millions d'obus en quelques jours suivi par l'arrivée de son armée de plus de 250 000 hommes. Cependant, malgré l'importance de cette offensive, les Français ont pu reconquérir les terrains perdus sur plusieurs mois et l'attaque allemande se termina par un échec. Au moins un poilu Perjussien perdit la vie durant les combats, il s'agit de Edmond-Auguste LAMOUILLE.

Tandis que les combats faisaient rage à Verdun en ce début d'année, les conseillers procédaient à l'élection en février d'un Comité d'action Agricole comportant sept membres et trois agriculteurs appartenant à des associations agricoles.

Ce comité fut créé pour le temps de guerre, par décret, afin d'organiser le travail agricole et d'assurer la culture de toutes les terres dans chaque commune rurale. Les agriculteurs désignés étaient François feu Ferdinand CONSTANTIN, Alexandre VERDEL et Jean-Marie CONSTANTIN et les sept membres François feu Émile CONSTANTIN, Joseph ROGUET, Casimir SUATTON, Élie REGAT, Alexandre VERDEL, Dosithée NAVILLE et Jean-Marie CHAPPAZ.

La municipalité accorda une subvention de 30 francs (environ 75 € en 2014) pour la section d'Annecy du Comité Interdépartemental des Prisonniers de Guerre.

En conclusion, comme l'année dernière, nous n'apprenons pas beaucoup de choses sur la vie des Perjussiens durant la Grande Guerre et ses répercussions sur leurs vies.

État civil

Naissances

REVIRON Célie, le 29 décembre 2014 à Annemasse
 HALLÉ PICARLES Charly, le 14 janvier à Annemasse
 CHOMAT Charlie, le 21 janvier à Contamine-sur-Arve
 ASPORD Zoé, le 25 janvier à Contamine-sur-Arve
 ROUILLIER Margaux, le 2 février à Contamine-sur-Arve
 REGAT Alexis, le 15 février à Metz-Tessy
 MASSONIE-VERNAY Nino, le 5 mars à Contamine-sur-Arve
 SONNERAT Louis, le 7 mars à Annemasse
 DA CUNHA Lina, le 15 mars à Contamine-sur-Arve
 BOSSON Liam, le 24 mars à Contamine-sur-Arve
 BOUCAUD Alice, le 9 avril à Annemasse
 CANUTI Ellie, le 9 mai à Metz-Tessy
 FRANCILLON LAVID Paul, le 10 mai à Metz-Tessy
 BRUCHET Mélodie, le 29 mai à Annemasse
 ALAGICH Margot, le 25 juin à Contamine-sur-Arve
 ROSSET Paul, le 21 juillet à Contamine-sur-Arve
 DELLA GIOIA Alicio, le 28 juillet à Contamine-sur-Arve
 BRUSSON Laurine, le 12 octobre à Annemasse
 MANZO Giulia, le 29 octobre à Annemasse
 SENAY Quentin, le 3 novembre à Metz-Tessy
 CANART Marius, le 16 novembre à Contamine-sur-Arve
 LAFONTAINE Léna, le 17 novembre à Contamine-sur-Arve
 CHANZY Liam, le 26 décembre à Contamine-sur-Arve

Mariages

DELOLME Philippe & LAM Catherine, le 20 juin
 GODIN Christophe & DUBOZ Delphine, le 27 juin
 DOS SANTOS MARQUES David & FISSEAU Vanessa,
 le 5 septembre

Décès

JEANDUPEUX Dominique, le 29 janvier à La Tronche
 LAPHIN Raymond, le 14 février à Pers-Jussy
 TISSOT veuve DUPANLOUP Renée,
 le 23 février à La Roche-sur-Foron
 CHAPPAZ Gilberte, le 15 mars à Reignier-Ésery
 VALLIER veuve LAVERRIÈRE Geneviève,
 le 24 mars à Reignier-Ésery
 NAVILLE Guy, le 11 avril à Contamine-sur-Arve
 LE THI veuve POIGNANT An, le 15 mai à Pers-Jussy
 CHAMBET veuve MIEUSSET Ginette,
 le 19 juin à Contamine-sur-Arve
 FREYRE Jean, le 4 juillet à Pers-Jussy
 DUPUIS veuve CRITIN Simonne,
 le 25 juillet à La Roche-sur-Foron
 DUPONT Marius, le 3 septembre à Contamine-sur-Arve
 HEIMBUCHER veuve AEGERTER Hannelore,
 le 13 septembre à La Tour
 DEVILLIERS veuve LACROSAZ Janine,
 le 6 novembre à Reignier-Ésery
 VESIN Raymond, le 10 décembre à Thyez
 CHOUAN Jacques, le 16 décembre à Pers-Jussy
 CUCINOTTA épouse VITTOZ Natala,
 le 17 décembre à Pers-Jussy

Calendrier des Manifestations 2016

Hiver

Vendredi 8 janvier	Vœux du Maire - Salle communale
Jeudi 21 janvier	Don du Sang - CCA
Samedi 23 janvier	Concours de belote du foot - Salle communale
Vendredi 5 février	Jeux de société du CCAS - Salle communale
Samedi 20 février	Soirée théâtre Amis de Pers-Jussy Salle communale
Samedi 20 février	Tartifoot - Arbusigny
Vendredi 4 mars	AG ANSMFIS - CCA
Sam 5 et dim 6 mars	Exposition de la Bibliothèque Salle communale
Mardi 8 mars	Soirée de la femme - Salle communale
Lun 29 février au mer 2 mars	Exposition de la Bibliothèque CCA
Samedi 12 mars	Repas du Ski Club - Salle communale
Sam 19 et dim 20 mars	Journée rencontre ANSMFIS Salle communale
Vendredi 25 mars	AG Amis de Pers-Jussy - CCA

Printemps

Samedi 2 avril	Concert École de Musique - Salle communale
Dimanche 3 avril	Repas des aînés
Jeudi 14 avril	Don du Sang - CCA
Samedi 16 avril	Nettoyage de la Commune
Samedi 14 mai	Troc plantes, four à pain et petit-déjeuner Amis de Pers-Jussy - CCA
Samedi 14 mai	Marché aux fleurs APE - Parking de Casino
Sam 14 et dim 15 mai	Ball Trap - Communaux de Loisinges
Samedi 21 mai	Soirée Pers-Jussy Danse - Salle communale
Sam 28 et dim 29 mai	Expo. photos 10 ans Pixel d'Argent CCA
Samedi 28 mai	30 ans Chorale Arc-en-Ciel - Salle communale
Samedi 4 juin	Audition École de Musique - Salle communale
Vendredi 10 juin	AG Foot - Stade des Fins
Dimanche 12 juin	Brocante Cantine Scolaire - Parking des Fins

Samedi 18 juin	Animation Nature de 14h00 à 16h00 Marais de Marjolin
Sam 18 et dim 19 juin	50 ans du Foot - Stade des Fins
Jeudi 23 juin	Don du sang - CCA
Vendredi 24 juin	Fête de l'école
Dimanche 26 juin	Journée découverte des Amis de Pers-Jussy

Été

Sam 9 et dim 10 juillet	3° Course de côte de l'Arve & Salève Racing
Mercredi 13 juillet	Fête Nationale - Parking des Fins
Vendredi 26 août	Préparation de la Batteuse
Dimanche 28 août	Fête de la Batteuse
Lundi 5 septembre	AG École de Musique - Salle Communale
Mercredi 7 septembre	AG Gym de Pers-Jussy - CCA
Jeudi 8 septembre	AG APE et Cantine Scolaire - CCA
Sam 17 et dim 18 septembre	Trial 4X4 Les Communaux de Loisinges
Mardi 20 septembre	AG Dokkodo - CCA

Automne

Dimanche 9 octobre	La Persjussienne
Jeudi 13 octobre	Don du sang - CCA
Samedi 22 octobre	Soirée châtaignes Amis de Pers-Jussy Salle Communale
Vendredi 4 novembre	AG Comité des Fêtes - CCA
Samedi 5 novembre	Soirée Club des Saveurs - Salle Communale
Vendredi 11 novembre	AG Ski Club - CCA
Vendredi 18 novembre	AG Pers-Jussy Vélo - CCA
Samedi 19 novembre	Concert École de Musique Salle Communale
26 et 27 novembre	Loto APE - Salle Communale
Sam 3 et dim 4 décembre	Marché de Noël Cantine Scolaire Salle Communale
Samedi 10 décembre	Remerciement Batteuse - Salle Communale

PRATIQUES

La commune en chiffres

- Population : 2 892 habitants (selon INSEE)
- Gentilé (nom des habitants) : Perjussiens, Perjussiennes
- Superficie : 1 868 ha dont 86 ha de terrains communaux. 18 ha de bois régime forestier dont 10 ha au centre communal d'action sociale.

Mairie

- ☎ 04 50 94 40 79
- 📍 1 825 route de Reignier ☎ 04 50 94 47 64
- ✉ mairerie-de-pers-jussy@wanadoo.fr
- 🌐 www.mairie-pers-jussy.fr

🕒 Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 15 h 00 à 17 h 30.
Mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 30.
Mercredi et samedi de 9 h 00 à 11 h 00.

- **Urbanisme** ☎ 04 50 31 70 36
- Lundi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00
- Mardi et jeudi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

● **Permanence de Monsieur le Maire :**

Sur rendez-vous, le mardi après-midi et le samedi matin.

● **Permanence des Adjointes :**

Le samedi de 9 h 00 à 11 h 00.

Agence postale communale

☎ 04 50 94 41 60

🕒 Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h 30 - 12 h 00 et 15 h 00 - 17 h 30
Mardi : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30 - 17 h 30
Mercredi : 8 h 30 - 12 h 00
Jeudi : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30 - 17 h 30
Vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30 - 17 h 30
Samedi : 9 h 00 - 12 h 00

Départ du courrier : dans le bureau et boîte extérieure du lundi au vendredi à 15 h 15, samedi à 11 h 30.

Numéros utiles

- **Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe** ☎ 04 50 95 71 63
- dépannage eau potable ☎ 06 83 74 42 06
- dépannage eaux usées ☎ 06 77 04 19 50
- **Communauté de Communes Arve et Salève** ☎ 04 50 43 46 14
- **Déchetterie** ☎ 04 50 43 42 03
- **Pompiers** ☎ 18
- depuis un portable ☎ 112
- **Gendarmerie de Reignier** ☎ 04 50 95 75 11
- **SAIC Pers Loisinges** ☎ 04 50 94 46 89
- **EDF - Dépannage 24/24** ☎ 08 10 33 30 74
- **Sous-préfecture de St-Julien en Genevois** ☎ 04 50 35 13 13
- **Trésorerie de Reignier** ☎ 04 50 43 40 55

- **Animaux Secours à Arthaz** ☎ 04 50 36 02 80
- **Transport Scolaire** (pour le collège et le lycée) ☎ 04 50 43 46 14
- Com. de Communes 160 grande rue 74 930 Reignier
- **Chamonix Météo** ☎ 08 99 71 02 74
- Prévisions sur le département
- **Préfecture d'Annecy** ☎ 04 50 33 60 00
- **Centre des impôts d'Annemasse** ☎ 04 50 43 91 50
- **Paroisse St-Jean XXIII d'Arve et Salève** ☎ 04 50 43 40 50
- **ADMR** ☎ 04 50 95 15 32

Services médicaux

- **Médecin** : Docteur PEILLON ☎ 04 50 94 40 36
- 📍 60 route de la Chapelle-Rambaud - 74 930 Pers-Jussy
- **Ostéopathe** : Sarah DESMARES ☎ 07 61 35 25 10
- 📍 107 route de l'Église - 74 930 Pers-Jussy
- **Cabinet de kinésithérapeutes et Énergéticien** ☎ 04 50 36 96 99
- 📍 55 chemin des Écoles - 74 930 Pers-Jussy
- **Cabinet d'infirmières** : Carole POLUS ☎ 09 81 33 48 26
- 📍 107 route de l'Église - 74 930 Pers-Jussy
- Soins à domicile et au cabinet sur rendez-vous.
- **Hypnothérapeute** : Catherine MATHELET ☎ 06 73 83 11 35
- 📍 55 chemin des Écoles - 74 930 Pers-Jussy
- **Pharmacie** : Pharmacie Arve et Salève ☎ 04 50 85 06 13
- 📍 141 route de l'Église - 74 930 Pers-Jussy
- 🕒 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.
- Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- **Pôle Médico-Social** (assistante sociale) ☎ 04 50 43 44 94
- 📍 49 grande rue - 74 930 Reignier
- Horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 30. Fermé au public le vendredi après-midi mais possibilité de laisser un message sur le répondeur.

Transport

- **Le transport à la demande (PROXIM'ITI)** ☎ 08 11 280 257
- **Taxis**
- Autorisations de stationnement délivrées par la commune
- Christian SCHLEGER ☎ 07 60 32 17 08
- Taxi DHERBEY ☎ 06 30 57 87 25

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures est effectué :

- Le mardi : La Collay, Chevanges, Marny-Haut, route de la Croix d'Ornex et Chemin chez le Levrot.
 - Le vendredi : Portion «Ornex» et le reste de la commune.
- En cas de jour férié, la collecte a lieu le mercredi pour les hameaux qui sont collectés le mardi, et le jeudi pour ceux qui sont collectés le vendredi.

Les « points verts »

● Vous trouverez sur votre commune un Point Vert :

- À la fruitière du Chef-lieu
- À Loisinges
- À Vuret
- À l'école d'Ornex
- Supermarché Casino
- À la Grangette
- Aux Cornus

● Un point vert est composé de différents conteneurs :

- Papier/carton
- Bouteilles plastiques - emballages aluminium
- Verre

Nuisances sonores

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00.
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00.
- le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Déchets verts

Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le brûlage des déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'égallages, de débroussaillage et autres pratiques similaires) peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, source d'émission importante de substances polluantes ou cause de propagation d'incendie.

Ce texte est consultable à la mairie.



Le compostage : une méthode traditionnelle et écologique du traitement des déchets verts

Devant l'augmentation constante de la quantité de déchets verts apportés à la déchetterie, les élus de la Communauté de Communes Arve et Salève ont mis en place une opération « composteurs individuels ». Outre les déchets de jardin, ces composteurs reçoivent également les restes de repas qui représentent environ 30 % de nos ordures ménagères !

Cette méthode de traitement, ancestral et naturelle, est également une économie pour notre environnement : moins de camions sur les routes, moins de déplacements en déchetterie, moins de gaz d'échappement ... Le produit obtenu est un engrais biologique, utilisable pour les jardins (autant d'ornement que potager), les balconnières, et les plantes d'appartement ...



Une économie pour la collectivité et les contribuables

Les gestes de tri ont permis jusqu'à présent de ne pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le compostage est bien une solution pour aller encore plus loin dans les économies, l'objectif étant, non pas de maintenir le taux de cette taxe, mais bien de le baisser.

Comment faire pour se procurer un composteur ?

Les composteurs sont mis à disposition au prix de 15 €, (au lieu de 35€), et 18 € avec un « agitateur ».

Une charte de bon fonctionnement sera signée par l'usager et la Collectivité

Cette opération est réalisée en collaboration avec le SIDEFAGE, et avec le soutien financier du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Déchetterie

La déchetterie de la Communauté de Communes Arve et Salève (Reignier-Esery) a fermé ses portes le 10 décembre 2015 pour une durée de six mois afin d'effectuer des travaux. **Les habitants de Pers-Jussy devront se rendre à la déchetterie de la Roche-sur-Foron** (Zone Industrielle des Dragiez - Avenue Jean Morin) et les entreprises à la déchetterie des professionnels du Foron (ZI la Balme, Rue des Gentianes). Des cartes d'accès pour les particuliers sont disponibles en mairie.

Horaires d'ouverture :

- du 15 octobre au 14 avril : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le samedi de 8h00 à 17h30.
- du 15 avril au 14 octobre : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. Le samedi de 8h00 à 19h00.

Avec le tri, vos déchets ont une seconde vie !

Tous les particuliers habitants de la Communauté de Communes Arve et Salève ont accès gratuitement à la déchetterie des Rocailles pour y déposer :



Les quantités apportées doivent être compatibles avec l'affluence du moment. Pour limiter l'attente et une gêne à l'égard des autres usagers, l'accord pour le dépôt sera donné par le gardien (règlement intérieur 2.4)

Toutes les informations sur notre site internet : www.arve-saleve.fr

Composteurs

Les inscriptions et distributions sont réalisées à la Communauté de Communes Arve et Salève à Reignier.

Les entreprises de Pers-Jussy

► AGRICOLE

BOSSAY Marie

Matériel d'élevage - Condiments minéraux
Aliments du bétail

📍 190 route de Chevrier

☎ 04 50 94 41 10

☎ 04 50 94 49 13

ÉCURIE CHRISTEL LAVOREL

Pension pour chevaux - Dressage
Vente de PRE - Remise en forme

📍 1060 route de Lasnelaz

☎ 06 03 56 78 41

✉ chrystellavorel@hotmail.com

► ALIMENTAIRE

SUPERMARCHÉ CASINO

Le magasin est ouvert :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 19 h 30

- vendredi et samedi de 8 h 30 à 20 h 00

- dimanche de 8 h 30 à 12 h 30

📍 240 impasse des Contamines

☎ 04 50 43 82 10

☎ 04 50 43 82 19

CAVE LA MARIE-JEANNE

Vin en vrac - Grand Cru

📍 19 route de Reignier

☎ 04 50 43 45 87

GOURMANDISE DE PAÏN

Boulangerie pâtisserie - Fabrication artisanale

Petite restauration sur place et à emporter

Ouvert du lundi au vendredi de 6 h 00 à 19 h 30.

Le samedi de 6 h 00 à 19 h 00.

Le dimanche de 7 h 00 à 13 h 00.

📍 45 impasse des Contamines

☎ 04 50 31 24 12

FROMAGERIE CONUS

Affinage - Importation Suisse

Pré-emballage - Exportation

📍 136 route de Reignier

☎ 04 50 94 49 49

☎ 04 50 94 43 30

FRUITIÈRE DE PERS-JUSSY

Vente de fromages - Produits régionaux

Mardi, mercredi, jeudi de 15 h 00 à 19 h 00

Vendredi, samedi de 9 h 00 à 12 h 00

et de 15 h 00 à 19 h 00

📍 5 route des Fins

☎ 04 50 94 72 08 (magasin)

GAEC « LA LOUISA »

ROGUET Joseph et Fils

Fabrication fermière - Vente de fromages

📍 2 766 route de la Chapelle Rambaud

☎ 04 50 94 40 74

BOULANGERIE LE BENON

William REY - Boulangerie - Pâtisserie

📍 74 chemin du Beule

☎ 04 50 94 49 75

SARL MAGIE DES DÉLICES

Confiseries - Chocolats - Macarons

Dragées - Idées cadeaux

📍 ZAE les Contamines

☎ 04 50 43 10 97

✉ contact@magiedesdelices.com

www.magiedesdelices.com

SO'FRESH

DUPRAZ MARITANO depuis 1946

Épicerie fine - Fruits - Légumes - Produits BIO

Fromage - Charcuterie - Pâtes Fraîches

Vins et liqueurs - Olives Tapenade

📍 45 impasse des Contamines

☎ 06 09 30 21 18

www.sofresh-primeurs.com

MAXIMO

L'autre façon de faire ses courses

Surgelés et épicerie à domicile

📍 ZAE les Contamines

☎ 04 50 31 04 12

STÉPHANE SPREAFICO

Le Savoyard gourmand - Fromager affineur

Présent sur le marché de Reignier

☎ 06 83 27 33 26

☎ 04 50 05 32 39

www.savoyard-gourmand.com

► BAR - RESTAURANT - DANCING

CAFÉ DE CHEVRIER

Bar - Tabac - Journaux

📍 248 route de Chevrier

☎ 04 50 94 41 46

LE VIEUX PRESSEUR

Restaurant - Bar - Tabac

Ouvert du mardi au samedi

Menus ouvriers à midi

Soirs et week-end sur réservations

📍 37 chemin des Écoles - Chef-lieu

☎ 04 50 94 18 69

► SERVICES

AGENCE BANO IMMOBILIER

Juré BANOVIC, agent immobilier

198 Grande Rue 74 930 Reignier

☎ 04 50 85 04 18

☎ 06 76 70 12 04

📍 260 rue G. Fichat 74 130 Le Petit Bornand

☎ 06 83 66 36 39

✉ bano.immo@wanadoo.fr

www.bano-immo.com

BENIERE Marie-Lise

Institut de beauté - Soins du visage -

Épilations - Pose de faux ongles...

☎ 06 63 93 75 37

CLEAN ENVIRONNEMENT

Laurent JACQUEMOUD

Vidange de fosse - Débouchage de

canalisations - Nettoyage, démaillage

toiture et façades

📍 60 impasse des Hutins

☎ 04 50 25 23 95

☎ 06 08 03 90 59

GRIMAUD Véronique

Conseil Conjugal et Familial. Trouver des chemins

de communication en couple et en famille.

Entretiens individuels et ateliers. Sur rendez-vous.

📍 259 chemin du Crêtet

☎ 06 49 08 36 16

✉ grimaud.veronique@gmail.com

http://grimaud.veronique.free.fr

GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE

📍 21 place Andrevetan

74 800 La Roche sur Foron

☎ 09 74 50 32 96

☎ 04 50 03 30 26

L'INSTANT

Coiffure masculin - Féminin

📍 45 impasse des Contamines

☎ 04 50 36 05 82

L'INSTITUT DE L'ONGLE

Pose ongles gel - Nail Art - Extensions de cils

☎ 06 83 82 07 89

Marjorie COIFFURE

Coiffure à domicile pour toute la famille

☎ 06 87 31 80 37

NOUVEL HAIR

Salon de coiffure mixte

Du mardi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 18 h 30

Vendredi non-stop de 9 h 00 à 19 h 00

Samedi non-stop de 8 h 00 à 15 h 00

📍 72 chemin du Beule

☎ 04 50 94 48 46

PAYSAGE DES BORNES

Alexandre QUEROL

Élagage - Entretien. Conception espaces verts

335 route de l'église

☎ 06 17 97 01 74

✉ pdbquerol@yahoo.fr

PRATIQUES

MC ESPACES VERTS

Cédric CHALLUT - Jérémy MAZZUCATE
Entretien & Création
📍 2 215 route de la Roche sur Foron
☎ 04 50 94 03 78

ADIMC 74 - PERSY-CAT

Centre de Vie et de Travail
📍 147 impasse des Contamines
☎ 04 50 43 26 40
✉ accueilpersycat@adimc74.org

SDE

Spécialiste Décapage Écologique
Véhicule de loisirs - Importateur Tischer France
Claude MÜLLER
☎ 06 86 70 42 16
✉ tischer.france@gmail.com
www.tischer-pickup.com
www.sde74.fr

AMBULANCES-TAXIS DHERBEY

Tous transports
☎ 04 50 25 60 60

TAXI DES ROCAILLES

Transport de malades assis, agréé CPAM (di-
lyses, radiothérapies, chimiothérapies, hôpitaux
de jour, etc.) - Transferts aéroports, gares
Transport colis - Plis urgents vers toute la France
☎ 07 60 37 17 08
☎ 04 50 03 67 43
☎ 06 11 20 56 39
✉ taxi.des.rocailles@gmail.com
www.taxidesrocailles.com

ETS VACHOUX SARL

Mobilier et matériel administratif
Collectivités, Scolaire, Industrie
Pour professionnels et particuliers
📍 346 route de Chevrier
☎ 04 50 94 42 14
www.vachoux.fr

VOYAGES GAL

Voyages Grand Tourisme - Transports Groupes
Sorties et voyages scolaires
📍 45 Impasse des Contamines
☎ 04 50 43 05 87
☎ 04 50 43 97 68
✉ voyagesgal@voyagesgal.com
www.voyages-gal.com

► AUTOMOBILES - CYCLES

CARROSSERIE LES CONTAMINES

Tôlerie - Peinture toutes marques
Réparations autos motos - Toutes assurances
Prêt de véhicule gratuit
📍 280 route de la Roche sur Foron
☎ 04 50 43 41 49
✉ carrosserielescontamines@orange.fr

CYCLES Serge JACQUEMOUD

Concessionnaire Cycles Vélo - Oxygène
Orbea Vélo - Motocycles Peugeot
Fermé le jeudi
📍 30 impasse des Contamines
☎ 04 50 95 70 55

GARAGE CARDINAUX

« Jojo Mécanique Auto »
Réparation toutes marques
📍 1 793 route de Reignier
☎ 04 50 94 45 20
✉ joelcardinaux@orange.fr

GARAGE RENAULT

📍 60 impasse des Contamines
☎ 04 50 43 40 09
☎ 04 50 43 46 07

SUPER WASH

Lavage auto self-service
7J/7 - 24h/24
📍 99 impasse des Contamines
☎ 04 50 95 74 32

► BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS

AES 74 (Artisan Électricien Service)

David ATTAIECH - Électricité générale
Neuf - Rénovation - Dépannage
☎ 07 81 31 86 85
✉ aespro74@gmail.com

ARTISANS BÂTISSEURS

Charpente Ossature Bois - Couverture - Zinguerie
Rénovation - Menuiserie
BITEAU Frédéric
📍 29 impasse des Contamines
☎ 04 50 97 45 36
☎ 06 09 84 34 15

BOCHARD Georges

Charpente Couverture - Menuiserie et agencement
📍 120 impasse du Four
☎ 04 50 94 45 25
☎ 04 50 85 09 02
☎ 06 08 57 93 67

BOUILLE RMS

Électricité Générale
📍 2 rue des Glières 74 240 Gaillard
20 route du Four 74 930 Pers-Jussy
☎ 06 09 75 29 59
☎ 06 83 15 70 19
✉ mbouille@wanadoo.fr

DECARROUX TRAVAUX PUBLICS

Terrassements - VRD - Déconstruction
Recyclage et valorisation des matériaux inertes
📍 340 route des Fins
☎ 04 50 94 42 82
☎ 04 50 94 47 58
✉ info@decarroux.fr
www.decarroux.fr

EYMAR PATRICK

Maçonnerie - Rénovation
📍 205 chemin de Chatembert
☎ 04 50 25 55 09
☎ 06 98 47 03 31

GJM : GARAN Joris Maçonnerie

Maçonnerie générale et rénovation
☎ 06 17 28 27 54
✉ garanjoris@aol.com

JACQUEMOUD SARL

Travaux publics - Terrassement - VRD - Forage
📍 60 impasse des Hutins
☎ 04 50 94 42 38
☎ 06 08 03 90 59

LABAT Jérôme

Ossature bois - Charpente - Couverture - Zinguerie
Pose fenêtres et escaliers - Maintenance toiture -
Neuf et rénovation de bâtiment
Aménagement intérieur et extérieur
📍 339 chemin de Chatembert - Chevrier
☎ 06 10 97 32 88
✉ jeromelabat74@gmail.com

LAFON Fabien

Électricité Générale
📍 3 520 route de la Roche-sur-Foron
☎ 04 50 94 49 83
☎ 06 85 24 08 35

LESTREZ Charpente

Charpente - Couverture - Zinguerie
Ossature bois - Rénovation
LESTREZ Romain
📍 1 506 route de Lasnelaz
☎ 06 87 49 58 06
✉ lestrezecharpente@orange.fr

MARECHAL ALAIN

Plomberie - Chauffage - Dépannage
Rénovation - Installation
☎ 06 24 31 15 61

MENUISERIE - CHARPENTE ZINGUERIE CHAMBAT

📍 468 rue de la tour - ZAC de l'Éculaz
74 930 Reignier-Ésery
☎ 04 50 94 48 03
☎ 06 70 14 00 86

SONNERAT JEAN-PIERRE

Électricité Générale - Chauffage électrique
📍 1 chemin de Champel - Pers-Jussy
📍 55 route de la Roche - Reignier
☎ 04 50 95 75 20
☎ 04 50 95 70 04
✉ jpsonnerat@orange.fr

Salle Communale et Centre Communal d'Animation

Règlement intérieur

Les présentes salles sont mises à la disposition du public de Pers-Jussy pour :

- Animations culturelles.
- Conférences.
- Chorale, Concerts, Théâtre.
- Activités des associations, Assemblées Générales, Réunions.
- Soirées : repas, lotos, belote...
- Réunions privées à caractère familial.

Capacité d'utilisation :

- 300 personnes : salle communale.
- 50 personnes : centre communal d'animation.

Personnes habilitées à posséder les clés

Monsieur le Maire.

Le secrétariat de la Mairie - Tél : 04.50.94.40.79.

Qui peut louer ou utiliser la salle ?

1. Toute personne majeure et sous sa responsabilité.
2. Les associations à but lucratif.
3. Les associations à but non lucratif relevant de la loi 1901 à but culturel, social, scolaire, de loisirs, sportives, d'éducation permanentes de la commune, pour leurs activités et manifestations, selon un calendrier d'occupation arrêté d'un commun accord entre les responsables de ces associations et des représentants de la commune.

Prix de la location

Les prix de location sont fixés par délibération du Conseil Municipal, en date du 30/10/2014.

Le règlement (non remboursable, sauf cas exceptionnel, sous présentation d'un justificatif) sera demandé à la signature du contrat, un mois avant la manifestation.

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Trésor Public.

Prix :

- 500 € : salle communale, avec cuisine.
- 400 € : salle communale, sans cuisine.
- 300 € : centre communal d'animation, rez-de-chaussée.
- 100 € : centre communal d'animation, étage.
- 50 € : centre communal d'animation, rez-de-chaussée ou étage, pour les Assemblées Générales des copropriétés.
- Gratuité pour les associations (centre communal d'animation ou salle communale).

Chèque de caution :

La caution de garantie, sous forme de chèque (non encaissé), sera déposée en garantie des dommages éventuels. Il sera donné lors de la réservation de la salle. Il sera restitué lors du second état des lieux.

- 1500 € pour la salle communale, avec cuisine.
- 1000 € pour la salle communale, sans cuisine.
- 760 € pour le centre communal d'animation, rez-de-chaussée ou étage.

Les chèques de caution non réclamés passé un délai de 15 jours, après la date de location, seront détruits par nos soins.

Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition (responsabilité locative incendie et dégât des eaux, dégradations accidentelles causées aux objets confiés). Il est tenu de joindre une attestation d'assurance, indiquant que l'organisateur a souscrit une police couvrant les risques qu'il encourt pour sa responsabilité (les risques cités ci-dessus devront être précisés sur l'attestation).

Etat des lieux / Remise des clés

A chaque réservation, un état des lieux est effectué avant et après la manifestation.

L'état des lieux avant la manifestation :

- le vendredi matin à 9h00 sur place, pour la salle communale,
- le vendredi matin à 9h30 sur place, pour le CCA.

L'état des lieux après la manifestation :

- le lundi matin à 9h00 sur place, pour la salle communale,
- le lundi matin à 9h30 sur place, pour le CCA.

Les horaires fixés pour les états des lieux devront être respectés. En cas d'absence, nulle contestation ne pourra être acceptée.

Matériel mis à disposition

Tout problème ou dysfonctionnement du matériel mis à disposition devra être signalé de suite au secrétariat de la mairie.

Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, perte ou vol. La vaisselle sera rendue propre.

En cas de perte ou de casse de matériel, il sera demandé de restituer ou de régler cet objet, dans la semaine qui suit la location, sinon le chèque de caution sera encaissé.



Salle Communale

Entretien des locaux

Dans tous les cas, le nettoyage devra être effectué correctement. Les produits d'entretien, les torchons et essuie tout ne sont pas fournis. Le matériel de nettoyage (balais, seau, serpillière) est à disposition dans chaque salle.

Les sols devront être balayés et récurés, les tables, les chaises et les appareils ménagers nettoyés.

Les sacs poubelles ainsi que les bouteilles vides devront être déposés dans les containers prévus à cet effet sur le parking.

Les abords de la salle seront nettoyés.

En cas de non-respect des clauses du contrat de location relatif au nettoyage, le Maire est autorisé, après mise en demeure, à faire effectuer la remise en état aux frais du locataire responsable des désordres.

Sécurité

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Les issues de secours doivent être laissées libres d'accès, les sièges et les tables devront être disposés de manière à aménager des chemins de circulation maintenus en permanence. Pour toutes manifestations, les portes de sécurité seront placées sous la responsabilité des signataires du contrat, qui devront les ouvrir en cas d'incendie.

Responsabilité

La responsabilité entière de l'utilisateur sera engagée en cas de non-fermeture des portes.

La commune ne répond pas des vols de denrées et matériel déposés dans la salle par les utilisateurs (matériel divers, instrument de musique, collections, expositions de toute nature, vestiaire, boissons...).

Formalités incombant aux organisateurs

La location de la salle ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la commune vis-à-vis des tiers, en particulier pour l'acquit des redevances aux contributions directes (buvette) et aux sociétés des auteurs (SACEM).

L'ouverture d'un débit de boissons temporaire, autorisation de buvette, est soumise à l'autorisation administrative préalable délivrée par le Maire de la commune 10 jours avant la manifestation.

Conditions particulières de location

Chaque location donnera lieu à la signature d'un contrat qui stipulera, notamment, le prix de location.

Les véhicules devront respecter le stationnement en utilisant les parkings mis à disposition à proximité des salles. Les chemins d'accès devront être laissés libres.

A partir de 22 heures, les sonorisations ou autres diffuseurs de musique seront réduits. Il est impératif de veiller scrupuleusement au respect de la quiétude du voisinage.

En cas de perte de la clé, le remplacement de celle-ci sera facturé ainsi que la serrure s'il y a lieu de la remplacer.

Il est demandé au locataire de ne rien fixer au mur avec scotch, clou, ou punaises : pour ne pas détériorer la peinture et les plaques du plafond.

Il est interdit de fumer dans la salle.



Centre Communal d'Animation

